UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Archive ouverte UNIGE
https://archive-ouverte.unige.ch

Master 2016

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

L'hétérogénéité du rapport au voile parmi les étudiantes le portant dans le canton de Genève

Bugnon, Charlotte

How to cite

BUGNON, Charlotte. L'hétérogénéité du rapport au voile parmi les étudiantes le portant dans le canton de Genève. Master, 2016.

This publication URL: https://archive-ouverte.unige.ch/unige:160882

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

Sous la direction de Daniel Stoecklin

L'hétérogénéité du rapport au voile parmi les étudiantes le portant dans le canton de Genève

Mémoire - Orientation Recherche

Présenté au
Centre interfacultaire en droits de l'enfant (CIDE) de l'Université de Genève
en vue de l'obtention de la

Maîtrise universitaire interdisciplinaire en droits de l'enfant

Par

Charlotte BUGNON

De

Genève

Mémoire No CIDE 2016/MIDE 14-16/09

Jury :
Professeur Daniel STOECKLIN
Assistant Andrea LUTZ

SION

Mai 2016

Résumé

Durant ces dernières années, les polémiques autour de la question du port du voile sont de plus en plus fréquentes en Occident. En effet, de nombreuses lois ont émergé en Europe afin de limiter le port du foulard dans l'espace public. La Suisse est également touchée par ces controverses surtout dans le domaine scolaire. Le discours dominant considère le port du voile comme une pratique néfaste envers les jeunes filles et les femmes qui le portent.

Ce mémoire cherche à comprendre les différentes représentations des femmes voilées qui existent en Suisse et les enjeux politiques et sociaux qui apparaissent autour de cette thématique. Cette recherche ne se positionne donc pas sur la question du port du voile en tant que telle, mais tente de saisir ce qu'il représente pour les différents acteurs concernés. Pour ce faire, nous avons tenu compte du discours dominant sur le voile dans le contexte helvétique et de la perception des jeunes filles qui le portent dans le canton de Genève.

Table des matières

RESUME **3**

1. INTRODUCTION **6**
1.1 QUESTION DE DEPART 7
1.2 APPROCHE METHODOLOGIQUE 8
1.3 PRECISIONS LEXICALES 9

2. CADRE LEGAL **11**
2.1 NIVEAU INTERNATIONAL : LA CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DE L'ENFANT ET LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME 11
2.1.1 La Convention relative aux droits de l'enfant *11*
- *Non- discrimination* *12*
- *Intérêt supérieur de l'enfant et droit d'être entendu* *13*
- *Droit à la liberté de religion et droit à l'éducation* *14*

2.1.2 La Cour européenne des droits de l'homme *16*
2.2 NIVEAU FEDERAL 17
2.2.1 Quelques cas *18*
2.3 NIVEAU CANTONAL 20

3. POLITISATION DE LA QUESTION DU VOILE EN SUISSE **22**
3.1 ANALYSE DES SOURCES 22

4. CADRE THEORIQUE **26**
4.1 REPRESENTATIONS SOCIALES 26
4.1.1 Eléments d'information *28*
- *Contexte sociohistorique* *29*
- *Discours médiatique* *30*
- *Lexique utilisé* *34*

4.1.2 Hiérarchisation et organisation : la catégorisation sociale *36*
4.1.3 Attitudes de la société suisse et création d'une image de la femme voilée *39*
4.2 CAPACITE D'ACTION 42
4.2.1 Système de l'acteur *43*

5. QUESTION DE RECHERCHE ET HYPOTHESE **45**
5.1 APPROCHE BASEE SUR LES DROITS VIVANTS 46

6. METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE **48**
6.1 METHODE UTILISEE 48
6.2 ECHANTILLON 49
6.3 ETHIQUE DE LA RECHERCHE 51
6.4 RECOLTES DES DONNEES 52

7. RESULTATS **53**
7.1 VALEURS 53
7.2 MOTIVATIONS 56
7.2.1 Réflexion autour du choix de se voiler *58*
7.2.2 L'importance du voile dans leur quotidien *61*
7.3 IMAGE DE SOI 62
7.3.1 Image de soi et regard de l'autre *62*

7.3.2 Les effets du discours dominant sur l'image de soi *65*
7.4 RELATIONS 67
7.4.1 Relations familiales *67*
7.4.2 Relations amicales *69*
7.4.3 Relations professionnelles *72*
7.5 ACTIVITES 75
7.5.1 Études *75*
7.5.2 Loisirs *77*
8. DISCUSSION DES RESULTATS **78**
9. CONCLUSION **86**
10. BIBLIOGRAPHIE **88**
11. ANNEXES **92**

1. Introduction

Depuis plusieurs années, le port du voile fait débat dans l'espace public suisse, comme dans de nombreux pays européens. Il est souvent jugé comme une pratique patriarcale et néfaste envers les jeunes filles et les femmes qui le portent (Hanson, Poretti, 2011, p.9). En effet, le voile est devenu en Occident le symbole de l'oppression et de la soumission de la femme musulmane (Foehr-Janssens, Naef, Schlaepfer et al., 2015, p.177). Pourquoi suscite-t-il autant de rejet dans nos sociétés ?

La discussion autour du "foulard islamique" s'inscrit, à notre avis, dans les tensions sociopolitiques qui existent entre l'Occident et l'Islam. Nous pouvons observer une grande attention non seulement politique, mais aussi médiatique portée à cette religion. Le voile, étant un signe visible de celle-ci, il est donc souvent présent dans le débat public et devient un moyen indirect de questionner les rapports existants entre les communautés musulmanes et la société d'accueil (Hamidi, 2014, p.1).

Dans certains pays européens, nous avons pu observer l'émergence de lois concernant le port du voile dans l'espace public. En France, par exemple, une loi sur l'interdiction des signes ostentatoires à l'école a été adoptée en 2004. Même si cette dernière légifère sur différents signes religieux, c'est surtout "le voile islamique" qui est au centre de son adoption. En effet, la Commission Stasi, qui est à l'origine de cette loi, a été créée suite à de nombreuses polémiques autour du voile. Ce dernier, en France, est donc au cœur du débat sur la laïcité. En Allemagne, certains Länder ont également adopté des mesures par rapport à la question du port du voile dans les écoles (Confédération Suisse des délégués à l'égalité, 2004, p.10). La situation de notre pays diffère de celle de nos voisins, car les problématiques qu'ils rencontrent ne s'appliquent pas nécessairement à la Suisse. Cependant, nous avons pu observer que notre perception du voile est fortement

influencée par la situation française et les événements internationaux qui sont portés devant les médias (Plateforme humanrights, 2015). En Suisse, même si le débat n'a pas suscité autant d'ampleur, il est tout de même actuel et donne lieu à de nombreuses controverses. En effet, nous avons pu constater que la question du voile est disproportionnellement présente dans le discours politique de certains partis et dans les médias. Selon le groupe de travail sur la laïcité dans le canton de Genève (GTL, ci-après) : « Ces polémiques (au sujet du voile) visent une population qui ne pose guère problème » (2014, p.22).

Ce mémoire ne se positionne pas sur la question du port du voile en tant que telle, mais propose une réflexion sur cette thématique en Suisse, plus précisément dans le canton de Genève, et de ce qu'il représente pour les différents acteurs concernés.

1.1 Question de départ

Nous avons pu remarquer que la vision des jeunes filles portant le voile est très peu représentée dans le débat public suisse. Elles sont les premières concernées par cette thématique, mais sont rarement invitées à partager leurs opinions. En effet, le discours est tenu sur les jeunes filles et femmes voilées et non avec elles.

Dans ce cadre là, nous nous sommes demandés : pourquoi ces jeunes filles sont-elles si peu représentées dans les débats qui touchent au port du voile, alors qu'elles sont les premières concernées ?

Cette non-représentativité de leurs propres perceptions sur la question du voile, nous a interpellés dans le cadre de notre Master interdisciplinaire en droit de l'enfant. Les jeunes filles qui portent le voile sont perçues comme des victimes d'un système patriarcal. Cette vision paternaliste ne prend pas en compte leur capacité d'agir, tend à les marginaliser et favorise l'émergence

de nombreux stéréotypes et préjugés à leur égard. En effet, elles se voient écartées du débat et leurs perspectives ne sont pas prises en compte. Le fait qu'elles aient pu choisir de porter le voile n'est pas envisagé, ce qui tend à le résumer à un symbole de soumission.

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant (1989, CDE, ci-après) qui vise à garantir, notamment une égalité de traitement entre tous les enfants n'est pas toujours respectée en ce qui concerne notre objet d'étude. En effet, dans certains pays européens, les réponses apportées à la question du voile engendrent de nombreuses discriminations à l'égard de ces jeunes filles, notamment au niveau du droit à l'éducation (art. 28 CDE) ou du droit à la liberté de religion (art.14 CDE). Certaines mesures adoptées ne tiennent pas compte des réalités des jeunes filles et occultent les différentes significations que revêt le voile.

1.2 Approche méthodologique

Ce mémoire est de type qualitatif, car il s'inscrit dans une démarche compréhensive qui vise à récolter la vision la plus objective possible des jeunes filles qui portent le voile, afin de mieux saisir quelle est la signification qu'elles lui donnent.

Ce travail comporte, d'abord, une première partie avec un cadre légal qui permet de situer notre thématique dans le contexte international et helvétique, puis un cadre théorique qui se concentre sur l'image de la femme voilée véhiculée en Suisse. Pour analyser cette seconde partie, nous avons décidé de nous appuyer sur la théorie des représentations sociales afin de comprendre comment cette image a pu émerger. C'est à travers une approche sociale de cette théorie que nous avons choisi d'aborder notre thématique. Nous nous sommes ainsi concentrés sur le contexte social dans lequel est apparu le discours sur le port du voile, ainsi que sur la manière dont est représentée la femme voilée en Suisse.

Concernant la partie empirique, nous avons choisi d'utiliser l'approche basée sur "les droits vivants" de Hanson, en prenant en considération la vision des jeunes filles qui demandent le droit de porter le voile. L'intérêt est de porter notre regard sur des perspectives subalternes afin de nous écarter du discours dominant. Cette approche favorise une traduction circulaire de notre problématique, ce qui permet de mettre l'accent sur les différentes réalités. Afin d'analyser les résultats, nous utiliserons comme grille de lecture "le système de l'acteur" de Stoecklin.

Une approche interdisciplinaire est également nécessaire à la compréhension de la complexité de notre objet d'étude. Elle permet à travers la mobilisation de diverses disciplines comme le droit, la sociologie, l'histoire, les sciences politiques de confronter différents points de vue et d'établir un dialogue. La complémentarité de ces domaines nous apporte une vision plus globale de notre problématique et établit des liens intéressants. L'interdisciplinarité permet également de nous appuyer sur diverses méthodes d'analyse comme "le système de l'acteur", "les droits vivants" ou l'analyse de sources. Ce qui nous amène à aborder notre objet d'étude à travers différentes grilles de lecture.

1.3 Précisions lexicales

Avant de commencer notre analyse, il nous a paru nécessaire d'apporter quelques précisions quant aux différents termes utilisés pour nommer le voile.
La notion de voile est large et revêt différentes apparences comme le *hijab* (qui couvre les cheveux), la *burqa,* le *niqab*, le *tchador* (qui couvrent les cheveux et une partie du visage et laisse apparaître les yeux) et le *sitar* (une superposition de voile qui cache également les yeux). Il faut savoir que ces différents voiles créent des tensions au sein même des communautés musulmanes et qu'il n'existe pas une vision hégémonique.

En Suisse, les jeunes filles et les femmes portent majoritairement le *hijab* et un nombre très faible la *burqa* (Plateforme humanrights, 2015). Dans notre travail, nous allons nous concentrer principalement sur le *hijab*, car il est plus présent dans le contexte helvétique mais nous aborderons également la question du voile dit intégral, car c'est une question qui est très discutée dans le contexte politique suisse depuis 2006 (Plateforme humanrights, 2015). Nous utiliserons également sans connotation négative les termes de foulard et "foulard islamique" pour nous référer au voile. Par ailleurs, nous reviendrons dans la partie théorique de notre travail sur l'importance et l'influence que peuvent avoir ces terminologies par rapport aux représentations que nous avons du voile en Suisse.

2. Cadre légal

Au niveau international comme au niveau national, il n'existe pas une juridiction qui fait directement référence au port du voile. Cependant, de nombreux articles de lois sont en lien avec notre objet d'étude.

2.1 Niveau international : la Convention relative aux droits de l'enfant et la Cour Européenne des droits de l'homme

La position internationale sur la question du port du voile reste ambiguë. En effet, la relation entre Etat et religion diffère d'un pays à l'autre. Il est donc difficile de statuer sur cette question au niveau international, en se basant exclusivement sur des principes généraux sans tenir compte du contexte socioculturel et politique de chaque enfant. Dans cette partie, nous allons nous intéresser principalement à la question du voile dans les pays occidentaux, dans lesquels les filles qui portent le foulard représentent une minorité. Cela n'engendre pas les mêmes questionnements et les mêmes controverses que dans des pays majoritairement musulmans.

2.1.1 La Convention relative aux droits de l'enfant

La CDE est un instrument international des droits humains, ratifié par la Suisse en 1997. Elle assure protection et garantit un développement harmonieux à tous les enfants.

Cette Convention est la première qui réunit tous les droits dans un seul texte. En effet, elle fait référence aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que civils et politiques de l'enfant.

L'esprit de cette Convention se résume aux 3P : Prestation, Protection et Participation. Ils peuvent être considérés comme un tout qui est valable pour chaque situation dans laquelle se trouve l'enfant. Cela souligne l'interdépendance et l'invisibilité entre les différents droits présents dans la

Convention. En effet, il n'existe pas de rapport hiérarchique entre ceux-ci. Elle comporte également quatre principes généraux : non-discrimination (art.2 CDE) ; intérêt supérieur (art.3 CDE) ; vie, survie et développement (art. 6 CDE) et respects des opinions (art. 12 CDE). Ces principes généraux traversent l'ensemble des droits présents dans la Convention. Ils ont été ajoutés par le Comité des droits de l'enfant afin de créer une ligne directrice lors de l'examen des Rapports des Etats.

La question du port du voile dans le contexte occidental est en lien avec plusieurs articles de la CDE, comme : la non-discrimination (art.2), l'intérêt supérieur de l'enfant (art.3), le droit d'exprimer son opinion (art. 12), le droit à la liberté de religion (art. 14) et le droit à l'éducation (art. 28). Dans ce chapitre nous allons proposer une discussion autour de ces différents articles. Dans le cadre de notre travail, nous avons pu remarquer que le principe d'interdépendance entre les différents droits n'est pas toujours évident. En effet, nous pouvons observer un conflit entre certains droits.

- ***Non- discrimination***

Le principe de non-discrimination est important dans le cadre de notre problématique, car les jeunes filles qui portent le voile appartiennent à une minorité religieuse en Occident.

Le concept de discrimination se pose de manière différente concernant le port du voile. En effet, il peut être considéré comme contraire à l'égalité des sexes. Il peut donc être jugé comme une pratique discriminante envers les filles musulmanes, car il n'existe pas d'obligation vestimentaire équivalente pour les garçons musulmans. L'Etat conformément à la Convention devrait donc prendre des mesures pour protéger ces jeunes filles contre une possible discrimination (art.2 al.2 CDE).

Cependant, la CDE souligne également l'obligation de l'Etat de veiller à respecter les droits de chaque enfant relevant de sa juridiction, sans distinction aucune (art.2 al.1 CDE). Pourtant, comme nous avons pu l'observer, certains pays européens ont légiféré sur la question du voile. Ces controverses visent principalement une minorité religieuse. En répondant par une interdiction du voile dans l'espace public, l'Etat de ne respecte pas le principe de non-discrimination par rapport à la liberté de religion.

L'interdiction du voile, peut être vue comme une discrimination pour les jeunes filles qui le portent, tandis que pour certains Etats, elle apparaît comme une mesure de protection. Nous observons donc un conflit de valeurs concernant la signification donnée au port du voile par les différents acteurs.

- ***Intérêt supérieur de l'enfant et droit d'être entendu***

La notion d'intérêt supérieur de l'enfant reste difficile à définir. Cette notion juridique indéterminée a fait l'objet d'une Observation générale (n°14) de la part du Comité des droits de l'enfant afin d'établir des règles quant à sa mise en œuvre. Son application reste subjective et dépend de plusieurs facteurs, comme le contexte social, politique et culturel de chaque enfant.

L'intérêt supérieur est une obligation que l'Etat doit assurer dans toutes situations qui concernent l'enfant. Chaque Etat a sa propre interprétation et cette subjectivité peut restreindre d'autres droits (Hanson, 2014). Dans le cas de la loi française sur l'interdiction des signes ostentatoires à l'école, il est intéressant d'observer que la Rapporteuse spéciale sur la laïcité souligne que : « Cette loi se justifie dans la mesure où conformément à l'intérêt supérieur de l'enfant, à protéger l'autonomie des mineurs qui risquent d'être presser de porter le voile ou d'autres signes religieux, voire d'y être contraints. Toutefois, ce texte prive de leurs droits les mineurs qui ont choisi de porter librement un signe religieux » (E/CN.4/2006/5/Add.4). L'intérêt supérieur de l'enfant est difficile à déterminer dans ce contexte. Il est donc nécessaire de

procéder au cas par cas et de considérer l'opinion des filles concernées par le port du voile et tenir compte de leur environnement socioéconomique, de leur âge et de leur capacité d'action.

Nous pouvons donc observer une complémentarité entre l'article 3 (intérêt supérieur) et l'article 12 (Respect des opinions) de la CDE (Zermatten, Stoecklin, 2009). En effet, pour définir l'intérêt supérieur de ces jeunes filles, il faut les écouter et prendre en considération leurs avis. Cela permet d'avoir une vision plus claire de leurs opinions. L'article 12 peut donc être perçu comme une condition nécessaire au respect de leur intérêt supérieur. Cependant, concernant notre problématique l'avis des jeunes filles qui désirent porter le voile n'est pas toujours entendu et respecté par les politiques occidentales.

- ***Droit à la liberté de religion et droit à l'éducation***

Le droit à la liberté de religion et le droit à l'éducation sont souvent au centre de la controverse sur le foulard dans le domaine scolaire en Europe. Le premier appartient plutôt à la sphère privée tandis que le deuxième relève du domaine public. En effet, comme le souligne la Commission Fédérale contre le racisme (CFR, ci-après) : « La controverse sur le foulard touche donc à la relation triangulaire enfant – parents - école » (2011, p.8). Nous pouvons observer que dans certains pays européens qui ont interdit le port du voile à l'école, les élèves qui portent le voile doivent choisir entre : l'enlever et pouvoir bénéficier d'une éducation à l'école public ou le garder et devoir se rendre dans une école privée. Leur droit à l'éducation est donc restreint et elles sont partagées entre les valeurs de la société - représentées par l'école – et celles qui appartiennent à leur culture et à leur famille (CFR, 2011, p.9). En effet, l'interdiction du foulard à l'école confronte l'élève à un choix difficile entre culture d'appartenance et culture d'accueil (Adi, 2006, p.84). Ces conflits de valeurs peuvent avoir un impact sur la construction identitaire de l'enfant (Hohl, Noramand, 1996, p. 44). L'exclusion des écoles publiques de

certaines élèves peut également avoir un impact sur leur intégration dans la société (CFR, 2011, p.7).

Les élèves voilées ne devraient pas être amenées à devoir choisir entre leur droit à l'éducation et leur droit à la liberté de religion. Comme le souligne la Rapporteuse spéciale sur la laïcité : « Le Gouvernement devrait en toutes circonstances, […] garantir le droit fondamental d'accès à l'éducation comme cela a été recommandé par plusieurs organes conventionnels des Nations Unies » (E/CN.4/2006/5/Add.4). L'école, même si elle appartient au domaine public, doit garantir l'expression et les droits individuels de chaque élève.

En ce qui concerne notre thématique, nous pouvons donc observer que la représentation du voile qui existe en Occident, peut donner lieu à certaines discriminations et marginalisent les jeunes filles qui portent le foulard. En effet, lorsque celui-ci est interdit dans les écoles, elles ne bénéficient pas des mêmes chances d'accéder à l'éducation publique. De plus, ces jeunes filles ont souvent de la difficulté à trouver des places de stages ou un travail après leurs études.

A travers ces différents articles de la CDE, nous avons pu nous rendre compte que les mesures adoptées par certains pays ne sont pas toujours en accord avec certains principes de la Convention, comme le droit à la liberté de religion. De plus, celles-ci ne respectent pas le rapport non hiérarchique et d'invisibilité qui existe entre les droits humains. Cela est dû, à notre avis, à la place que la religion occupe dans nos sociétés et aux conflits de valeurs qui sont présents autour de la question du voile. En effet, la religion en Occident n'est pas aussi importante que dans d'autres sociétés. De plus, des enjeux sociaux mais également politiques se cachent derrière des lois comme l'interdiction du voile à l'école.

2.1.2 La Cour européenne des droits de l'homme

La Cour européenne des Droits de l'homme (CEDH, ci-après) a été amenée à statuer plusieurs fois, sur des questions relatives au port du voile dans l'espace public concernant différents pays européens. La CEDH n'adopte pas une jurisprudence claire en ce qui concerne le port du voile et tient compte des particularités de chaque pays (Bribosia, Rorive, 2004, p.963). En effet, dans plusieurs cas, les instances de Strasbourg semblent prendre en compte la situation du pays concerné et se basent sur des principes plus généraux comme la liberté de religion (art.9 CEDH), la liberté d'expression (art.10 CEDH), la non-discrimination (art.14 CEDH) et le respect de la vie privé et familiale (art.8 CEDH).

En 1993, une étudiante turque n'a pas pu obtenir son diplôme universitaire, car elle ne présentait pas une photo d'elle sans le voile. Elle saisit la CEDH, mais celle-ci juge que dans ce pays « où la grande majorité de la population adhère à une religion précise, la manifestation des rites et des symboles de cette religion, sans restriction de lieu et de forme, peut constituer une pression sur les étudiants qui ne pratiquent pas ladite religion ou sur ceux adhérant à une autre religion » (Req n° 16278/90, décision de la Commission européenne des droits de l'homme, du 3 mai 1993). Dans ce cas, la Cour se positionne plutôt du côté de la société et non de l'individu concernant la liberté de religion. Ce n'est pas le seul cas, où la liberté de religion est considérée dans sa dimension collective plutôt qu'individuelle. En effet, en 2001, Lucia Dahlab, une enseignante genevoise se voit obligée de retirer son voile pour exercer sa profession. La CEDH insiste sur le rôle laïc de l'école et des représentants de l'Etat dans la société suisse. La Cour rappelle que le port du foulard peut être limité par l'Etat. Elle se base donc sur le principe de proportionnalité concernant les intérêts de la nation et ceux de l'individu (Bribosia, Rorive, 2004, p. 957).

L'argument de la sécurité publique est également utilisé à plusieurs reprises par la Cour. Dans le cas de l'enseignante genevoise, elle juge que :

« L'Etat peut limiter la liberté de manifester une religion, par exemple, le port du foulard islamique, si l'usage de cette liberté nuit à l'objectif visé de protection des droits et libertés d'autrui, de l'ordre et de la sécurité publique » (n° 42393/98, Lucia Dahlab contre Suisse, du 15 février 2001, CEDH 2001-V).

La Cour adopte également un discours paternaliste à l'égard des jeunes filles et des femmes qui portent le voile. Dans le cas de Lucia Dahlab, par exemple, elle considère le voile comme un symbole de discrimination à l'égard des femmes : « […] il semble être imposé aux femmes par une prescription coranique difficilement conciliable avec le principe d'égalité des sexes » (n° 42393/98, Lucia Dahlab contre Suisse, du 15 février 2001, CEDH 2001-V, par. 98 de l'arrêt) et elle rappelle que « la progression vers l'égalité des sexes constitue aujourd'hui un objectif important du Conseil de l'Europe » (Bribosia, Rorive, 2004, p. 962).

La Cour semble s'appuyer sur les principes généraux pour analyser ces différents cas et ne pas avoir une législation précise sur la question du voile. En effet, comme le soulignent Bribosia et Rorive : « La CEDH insiste dans ces différentes affaires sur l'absence de consensus européen en la matière » (2004, p. 963). En effet, chaque pays a sa propre vision de la laïcité. La séparation entre l'Eglise et Etat est donc différente. Cependant, la Cour semble laisser une grande marge de manœuvre aux Etats concernés. Les différents arguments avancés par la Cour soulignent une vision plutôt négative du voile. Selon Merry, la pratique des droits humains perçoit le port du voile comme une limitation de la liberté des jeunes filles et des femmes (2009, cité par Hanson, Poretti, 2011, p.9).

2.2 Niveau fédéral

En Suisse, contrairement à d'autres pays européens, il n'existe pas de loi fédérale sur l'interdiction du voile dans l'espace public. La Constitution garantit la liberté de croyance et de conscience (art.15 Cst) et interdit toutes

formes de discriminations quelles qu'elles soient (art. 8 Cst). La Confédération se montre prudente concernant la promulgation de lois en matière de religion, sauf dans le cas de l'interdiction de la construction de minarets en 2009. La Confédération garantit donc la liberté de religion, qui comprend comme le souligne Bellanger : « Les cultes et les besoins religieux, de même que les autres expressions directes de la vie religieuse […] comme par exemple le port de vêtement particulier » (2003, p. 89).

Les questions des relations entre Eglises et Etat ne sont pas légiférées au niveau fédéral. Il appartient donc aux cantons de régir leurs rapports avec les diverses communautés religieuses présentes sur leur sol, comme le souligne l'art. 72 alinéa 1 de la Constitution : « La réglementation des rapports entre Eglise et Etat est du ressort des cantons ». En Suisse, il existe donc des systèmes très variés. Dans certains cantons comme Genève ou Neuchâtel une séparation entre Eglises et Etat est clairement définie dans leurs constitutions cantonales, tandis que dans le canton du Valais, par exemple, elle n'existe pas (Anex, 2008, p.8). En effet, la présence de signes ostentatoires dans les classes de divers collèges le confirme.

En ce qui concerne la question du port du voile, nous observons donc plutôt une législation au cas par cas, lorsque que ceux-ci sont portés devant les tribunaux cantonaux et fédéraux. Cependant, plusieurs interventions parlementaires visant à interdire le port du voile intégral dans l'espace public, ont émergé ces dernières années (Commission fédéral contre le racisme [CFR], 2011, p.4).

2.2.1 Quelques cas

En Suisse, c'est avant tout dans le domaine scolaire que nous observons le plus de cas au niveau législatif, même si certains relèvent du domaine professionnel comme l'affaire de la Migros en 2004. Certaines entreprises du groupe avaient autorisé le port du voile pour leurs employées.

Un des premiers cas connu, que nous avons déjà mentionné, est celui de l'enseignante genevoise portant le *hijab* qui a du le retirer lors de l'exercice de sa profession, en 1996 (Groupe de travail sur la laïcité [GTL], 2014, p.38). La direction de l'école publique le lui a interdit en se basant sur les principes de laïcité et de neutralité face aux élèves. Tout enseignant ne doit pas laisser transparaître ses opinions politiques ainsi que religieuses face à sa classe. Le Tribunal Fédéral appuie cette décision, en donnant raison aux autorités genevoises (ATF 123 I 296 12.nov 97). En effet, le Tribunal Fédéral a jugé qu'une interdiction de porter le foulard pour les enseignantes est légitime, puisqu'elles représentent « l'Etat idéologiquement et religieusement neutre » (ATF 123 I 296 12.nov 97). Cette décision est confirmée par la Cour européenne des droits de l'homme qui ne considère pas cette interdiction comme contraire au principe de discrimination et de liberté de religion (n° 42393/98, Lucia Dahlab contre Suisse, du 15 février 2001, CEDH 2001-V).

La question se pose de manière différente pour les élèves. En effet, dans l'étude des relations avec la minorité musulmane en Suisse de la CFR, il apparaît que : « En tant que personne privées, elles (les élèves) sont autorisées à porter le foulard à l'école » (2006, p.23). Le Tribunal Fédéral prend plusieurs fois position contre des tentatives d'interdiction du port du voile à l'école dans différents cantons, comme à Neuchâtel en 1999 ou encore dans le canton de Thurgovie en 2013 (Foehr- Janssens et al., 2015, p. 178). La priorité semble être accordée au droit à l'éducation et à la liberté de religion. En effet, le Tribunal Fédéral juge l'interdiction du port du voile comme : […] une ingérence dans la liberté religieuse des écolières » (Groupe de travail sur laïcité, [GRIS], 2014, p.20). De façon générale en Suisse, les élèves sont autorisées à porter le voile mais pas les enseignantes.

Nous pouvons observer que le Tribunal Fédéral, lorsqu'il est amené à se prononcer sur la question du port du voile dans l'espace public, analyse le contexte de chaque situation et utilise des règlements et des lois déjà en vigueur. En effet, le fait qu'un enseignant ne doit pas laisser transparaître ses

idées politiques et religieuses figure dans son cahier des charges. En ce qui concerne les jeunes filles, l'école est tenue de respecter non seulement la liberté de religion de celles-ci, mais également le droit des parents en matière d'éducation religieuse (art. 303 al.1 Code Civil) (CFR, 2011, p.8). L'école est également tenue de respecter et d'encourager la diversité culturelle.

Le fait qu'il n'existe pas une législation fédérale permet, à notre avis, de dépasser le simple débat, pour ou contre le voile et de réfléchir à la justification d'une interdiction dans des contextes précis, comme celui de l'école. Cependant, cela peut donner lieu à des inégalités entre les différents cantons. En effet, plusieurs initiatives cantonales ont interdit ou visent à interdire le port du voile dans les écoles, notamment dans le canton du Valais. Néanmoins, nous pensons qu'une interdiction générale amènerait à une forte marginalisation des jeunes filles et des femmes musulmanes dans la société suisse. Il est préférable d'opter pour des solutions individuelles qui prennent en compte les droits et le bien être des jeunes filles qui portent le voile, ainsi que le contexte social dans lequel elles évoluent. Comme le suggère le Groupe de travail sur la laïcité (GRIS, ci-après) dans le canton de Genève : « Il faut préférer les mesures qui incluent à celles qui excluent » (2014, p.53). En effet, une loi orientée seulement sur l'interdiction du voile coupe tout dialogue et ne permet pas une compréhension de ce qu'il représente pour celles qui le portent. De plus, elle ne donnerait pas nécessairement plus de droits à ces jeunes filles.

2.3 Niveau cantonal

Tous les cantons, comme nous avons pu le remarquer ci-dessus, n'ont pas la même conception de la laïcité. La question du port du voile dans l'espace public ne se pose donc pas de la même manière. A Genève, par exemple, il se heurte plutôt à une société laïque, tandis que dans le canton du Valais, il remet en question la représentation des valeurs chrétiennes. Les tensions concernant le voile apparaissent plutôt, comme au niveau fédéral, dans le

domaine scolaire. Plusieurs initiatives et lois cantonales interdisant le voile dans l'espace public ont vu le jour ces dernières années.

Dans le canton du Tessin une initiative sur l'interdiction de la *burqa* en 2013 a été acceptée à 64 %. Pourtant, à part quelques touristes, aucune femme portant la *burqa* n'a été recensée dans le canton (Foehr-Janssens et al., 2015, p. 191). Cette votation souligne l'écart entre la réalité suisse sur la question du voile intégral et sa visibilité dans le domaine politique. Nous pouvons parler d'une loi symbolique ou préventive, car cette dernière s'adresse essentiellement aux touristes et non à la population locale (Plateforme humanrights, 2015). De plus, le Conseil fédéral s'était prononcé sur cette question au niveau national, en déclarant que le port du voile intégral restait une pratique marginale en Suisse (CFR, 2011, p.4).

En 2010, le canton de St-Gall a interdit le port du foulard dans ses écoles publiques (CFR, 2011, p.4). Cette année, en Valais, une initiative visant l'interdiction du voile à l'école a été lancée, même si l'initiative s'intitule : « Pour des élèves têtes nues à l'école », c'est avant tout le port du foulard qui est concerné.

Ces demandes d'interdiction du foulard à l'école et dans l'espace public s'inscrivent dans un contexte politique particulier. En effet, depuis quelques années les différents partis politiques de Suisse présentent un certain nombre de mesures dirigées contre la population musulmane, comme par exemple l'interdiction de la construction des minarets en 2009.

3. Politisation de la question du voile en Suisse

Le port du voile est fortement politisé, ce qui crée un décalage avec la réalité suisse sur cette question. Le débat apparaît au sein de certains partis politiques de gauche comme de droite qui proposent une interprétation homogène du voile. En effet, il est souvent perçu comme un symbole de soumission de la femme et comme un refus d'intégration de cette dernière dans la société d'accueil.

La Suisse ayant une grande tradition en ce qui concerne les affiches politiques, nous avons trouvé important de nous intéresser à la façon dont est véhiculée l'image de la femme voilée à travers ces dernières. Pour ce faire, nous nous sommes concentrés sur les campagnes politiques de l'Union Démocratique du Centre (UDC ci-après). Le visuel est très présent dans notre société et il est important pour nous de souligner l'impact qu'il peut avoir sur notre propre vision. Les sources ne sont pas neutres puisqu'elles traduisent une pensée politique et sociale qui se rattache à certaines normes et valeurs. Néanmoins, elles font partie du contexte social dans lequel évolue notre objet d'étude, donc il est intéressant d'en tenir compte pour notre analyse. De plus, l'UDC a une importance certaine puisqu'il est désormais le premier parti de Suisse. Ce sont également des exemples intéressants concernant la construction du débat autour de cette thématique en Suisse et qui jouent un rôle dans la représentation sociale de la femme voilée.

3.1 Analyse des sources

Dans cette première affiche, bien connue, sur l'initiative anti minarets de 2009 (ci-dessous, image 1), l'UDC place une femme avec une *burqa* en premier plan. Cette affiche se concentre sur deux symboles visibles de l'Islam, qui sont par ailleurs très peu présents en Suisse. Ils sont représentés de manière très négative, ce qui crée un sentiment de peur à l'égard de cette religion.

L'UDC crée ainsi une corrélation simpliste entre minarets, Islam et la femme voilée (Foehr-Janssens et al., 2015, p.191). En choisissant d'utiliser l'image d'une femme portant la *burqa*, ce parti "ajoute" un argument pour interdire les minarets, celui de la soumission de la femme musulmane (Clavien, Gianni, 2012, pp. 126-127). L'UDC instrumentalise donc le voile et en fait un symbole de l'oppression de la femme. Comme le souligne Rifa'at Lenzin : « L'UDC et d'autres mouvements populistes [...] se sont transformés en combattant pour les droits des femmes musulmanes opprimées en Suisse » (dans Foehr-Janssens et al., 2015, p. 176).

Image 1 : Affiche de l'UDC. Initiative populaire contre la construction des minarets (2009)
http://www.topito.com/top-affiches-udc-suisse-votation

L'affiche de l'UDC du canton du Valais (ci-dessous, image 2) reprend cette même idée, en ajoutant un slogan qui reste ambigu, puisqu'il fait allusion à la fois à la construction des minarets et au port du voile. En effet, il peut se rapporter à "la soumission" du peuple suisse face à la construction des minarets (ce qui n'a pas beaucoup de sens) ou à celles des femmes qui portent le voile. De plus, le grillage devant son visage donne l'impression qu'elle est emprisonnée. Dans ces deux affiches, la femme musulmane voilée occupe une place importante, voire centrale et pourtant le port du voile n'est pas l'objet de la votation.

Image 2 : Affiche de l'UDC Valais. Initiative contre les minarets (2009)
http ://www.udc-valais.ch/ ?p=1303

Dans le canton de Lucerne, une affiche des jeunes UDC (ci-dessous, image 3) a été critiquée par les autres partis du canton et accusée d'instrumentaliser l'image de la femme voilée pour attirer l'attention des électeurs (RTS, 2013). Une fois de plus, l'objet de cette votation de 2013 n'est pas " le foulard islamique", mais la suppression de l'allemand à l'école enfantine, comme le résume le slogan : « Stop à la torture de l'allemand ». Cette affiche fait référence au cas d'une institutrice à Krienz qui enseignait avec le voile et qui a du le retirer. Cette dernière paraît menaçante envers un élève, ce qui tend à créer un amalgame entre violence et femme voilée. Cette enseignante peut également représenter ce qui est étranger à notre société et donc pas acceptable comme l'allemand à l'école enfantine.

Image 3 : Affiche des jeunes UDC lucernois. Initiative pour la suppression de l'allemand à l'école enfantine (2013) http://www.rts.ch/info/regions/autres-cantons/5118447-une-affiche-des-jeunes-udc-lucernois-fait-scandale-outre-sarine.html

La dernière affiche (ci-dessous, image 4) concerne l'initiative récente (février 2016) de l'UDC valaisan « pour des élèves têtes nues à l'école ». Cette votation, contrairement aux autres, concerne directement le voile. Cependant, cette initiative, selon son intitulé, devrait légiférer sur tous les signes ostentatoires à l'école et pourtant sur l'affiche seule une jeune fille portant le voile apparaît. C'est donc avant tout le "foulard islamique" qui est visé. De plus, cette affiche met en avant une jeune fille portant la *burqa*, ce qui n'est pas courant, voire inexistant en Suisse. L'image que transmet l'UDC valaisan n'est donc pas représentative des jeunes filles qui portent le voile et tend à généraliser le port de la *burqa*.

Image 4 : Affiche de l'UDC Valais. Initiative sur le voile (2015)

http://www.udc-valais/ch/ ?p=5393

Cette surreprésentation de la femme voilée au sein des campagnes de l'UDC participe à la construction essentiellement négative du voile et le réduit à un symbole de soumission et à un échec de l'intégration de ces jeunes filles et femmes. Il y a une réelle instrumentalisation de l'image de la femme voilée qui sert souvent de prétexte pour aborder d'autres problèmes ou de stratégies pour renforcer une initiative. Cette image de la femme voilée apparaît comme un leitmotiv dans les campagnes de l'UDC et « nourrit les débats politiques au risque de faire passer un thème accessoire au premier plan des relations entre Etat et communautés religieuses » (GRIS, 2014 p.22). Cette instrumentalisation sert à accomplir des objectifs politiques dirigés contre une minorité.

A travers ces exemples, nous observons que la question du voile au niveau politique est abordée comme un problème. Pourtant les cas portés devant les tribunaux ne sont pas aussi nombreux que « le flot d'informations qui inonde l'espace public à ce sujet » (Darbellay, 2010, p. 80). La question du foulard apparaît dans un contexte d'appréhension face à l'Islam qui développe une crainte face à "l'Autre", c'est-à-dire ce qui est étranger (Anex, 2006, p. 2).

4. Cadre théorique

4.1 Représentations sociales

L'étude des représentations sociales, en tant que système de construction d'une réalité commune à une société, est intéressante dans le cadre de ce travail. En effet, les représentations sociales nous éclairent non seulement sur les phénomènes représentatifs dans les sociétés mais également sur les rapports sociaux et les pratiques politiques qui en découlent.

Les représentations sociales sont constitutives de notre manière de penser et de percevoir le monde (Mannoni, 1998, p.4). Elles sont présentes dans tous les domaines de la vie sociale, comme le souligne Jodelet : « Elles circulent dans les discours, sont portées par les mots, véhiculées dans les messages et images médiatiques, cristallisées dans les conduites » (2009, p. 48).

Cette " pensée" sociale ou symbolique diffère de la connaissance scientifique, car elle traduit une vision subjective de la réalité. Les représentations sociales peuvent donc être perçues comme une réalité biaisée. Cependant, en tant que système d'interprétation du monde, elles nous éclairent sur les conduites et les interactions sociales (Jodelet et al., 2009, p.53). En effet, elles interviennent comme un processus de décodage du réel, auquel les individus se réfèrent, afin d'orienter leurs conduites et de s'adapter à leur environnement (Moliner, 1996, p. 51).

Jodelet décrit la représentation sociale comme : « Une forme de connaissance socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » (2009, p. 53).

Ce mode de connaissance est donc partagé par une majorité d'individus d'une même société, ce qui crée un sens commun. La représentation sociale

est une forme de savoir pratique, qui permet à l'individu de s'orienter, de nommer, maîtriser et de définir les différents aspects de la réalité, ainsi que de statuer sur ces derniers (Jodelet et al., 2009, p. 47). Elle apparaît donc à la frontière du cognitif et du social et est caractérisée par une double perspective : elle est à la fois l'élaboration d'un savoir commun mais influence également la manière dont les individus vont réagir (Stoecklin, 2014).

La représentation sociale participe donc à l'élaboration d'une réalité commune, mais acquiert également une fonction prescriptive, en véhiculant des normes et des valeurs (Stoecklin, 2014). En effet, elle est en lien avec les idéologies qui sont présentes dans la société et se construit à travers l'interaction de l'individu avec son environnement. La représentation s'inscrit dans une logique sociale dans laquelle interviennent l'objet et l'individu mais qui comprend également une dimension socioculturelle. Comme le décrit Abric: « La représentation résulte de la réalité de l'objet, de la subjectivité de celui qui la véhicule et du système social dans lequel s'inscrit la relation sujet-objet » (1987, cité par Moliner, 1996, p.14). La réalité de l'objet diffère donc d'une société à une autre. En effet, la représentation révèle une façon de penser, à un moment donné, valable pour une société donnée. Cela lui confère un caractère dynamique qui évolue et se modifie dans le temps et selon le contexte social (Mannoni, 1998, p.49). Les représentations sociales doivent être étudiées comme les interactions entre un objet, un sujet ou des sujets et l'environnement auquel ils appartiennent.

Moscovici fournit un cadre d'analyse intéressant concernant les représentations sociales. Il les aborde selon trois dimensions (1961, cité par Moliner, 1996, p.10) :

1. Les éléments d'informations dont disposent les individus à propos de l'objet.
2. La hiérarchisation et l'organisation des éléments dans un champ de représentation.
3. Les attitudes, positives ou négatives, des individus à l'égard de l'objet.

Ces trois dimensions participent à l'élaboration des représentations sociales. Dans le cadre de notre analyse, nous avons jugé intéressant de nous appuyer sur ces trois conditions d'émergence à la représentation sociale. Premièrement, nous nous intéresserons à l'information concernant le port du voile et le contexte sociohistorique dans lequel a émergé cette question. Ensuite, nous traiterons du processus de catégorisation, qui est une forme d'organisation de la pensée sociale, et de son influence dans les rapports sociaux. Finalement, nous nous concentrons sur l'image de la femme voilée dans la société suisse.

4.1.1 Eléments d'information

Les individus n'ont qu'une vision partielle de la réalité. En effet, ils n'ont pas accès à toutes les informations nécessaires à la compréhension de la complexité de l'objet (Moliner, 1998, p.34). Cela est dû, notamment, au contexte socioculturel auquel appartient l'individu. Les sujets sont porteurs de normes, de valeurs culturelles et sociales, d'idéologies qui influencent leur façon de percevoir la réalité. Selon Moliner : « […] en raison des barrières sociales et culturelles, les individus ne peuvent accéder aux informations vraiment utiles à la connaissance de l'objet » (1998, p. 34).
Si les représentations sociales sont une reconstruction de la réalité, cette dernière subit des transformations concernant les contenus représentatifs (Jodelet et al., 2009, p.70).

Les éléments d'information dont disposent les individus à propos du voile s'inscrivent dans un contexte sociohistorique particulier. En ce qui concerne notre thématique, les médias jouent également un rôle non négligeable dans la diffusion de l'information et dans le renforcement des représentations sociales de la femme voilée. De plus, le langage utilisé se référant au foulard traduit une certaine vision de ce dernier.

- ***Contexte sociohistorique***

Bien qu'elle représente la troisième religion de Suisse, l'immigration de la population musulmane est plutôt récente (Anex, 2006, p.5). La Suisse contrairement à d'autres pays européens, n'a pas de passé colonial. La perception de la population musulmane a donc évolué en fonction des différents flux migratoires, mais s'est également construite à travers les événements internationaux en lien avec l'Islam.

La première vague d'immigration date de la fin des années soixante. Ce sont essentiellement des ouvriers et des travailleurs agricoles, originaires de Turquie et d'Ex-Yougoslavie qui migrent pour des raisons économiques. La pratique de leur religion se limite donc à la sphère privée (GRIS, 2010, p.10). Dans les années septante, une seconde vague d'immigration a lieu et concerne les enfants et les femmes, qui grâce au regroupement familial, peuvent rejoindre leurs maris venus travailler en Suisse. La troisième vague concerne surtout des réfugiés politiques, originaires de différentes régions, comme le Moyen Orient, l'Afrique ou les Balkans (Anex, 2006, p.6). Elle a débuté dans les années soixante et continue de nos jours (GRIS, 2010, p. 18).

Les questions liées à cette religion sont peu présentes au début de l'immigration et apparaissent seulement à partir des années 2000 (Parini, Gianni, Clavien, 2012, p.166). Cette émergence, comme le souligne le GRIS : « est intimement liée à la visibilité accrue de personnes et d'associations musulmanes sur la scène helvétique » (2010, p.13). La Suisse prend donc connaissance de sa minorité musulmane. Des questionnements autour de la relation entre l'Etat et la religion musulmane apparaissent (Parini et al., 2012, p.167). Ainsi des enjeux, tel que le port du voile, font leur apparition dans les débats publics au sein des différents cantons.

Cependant, ces questionnements ne sont pas propres au contexte helvétique mais s'inscrivent dans un contexte international. En effet, les événements internationaux, comme les attentats du 11 septembre 2001, le

conflit irakien et l'émergence de l'Etat Islamique ont contribué à porter cette religion sur le devant de la scène et a créé une certaine image de cette dernière (GRIS, 2010, p.13).

Nous pouvons observer qu'au départ, en Suisse, cette population musulmane était perçue comme une catégorie démographique mais à partir des années 2000, elle s'est transformée en catégorie sociale et politique. En effet, son apparition dans la sphère politique et sociale est de plus en plus fréquente (GRIS, 2010, p.13). Nous pouvons percevoir un changement dans les rapports sociaux concernant cette minorité et observer l'émergence d'une identité musulmane en Suisse. En effet, les musulmans sont perçus comme un groupe homogène appartenant à une même religion. Le discours dominant se fonde donc davantage sur des critères sociaux et religieux que sur des critères de nationalités ou d'ethnies. Ce changement de perception se focalise sur certains aspects de cette religion qui sont jugés incompatibles avec notre démocratie, comme le fait de porter le voile.

- ***Discours médiatique***

Les questionnements politiques et médiatiques relatifs aux rapports entre Etats et religion en Suisse restent focalisés sur l'Islam. Cette forte médiatisation présente les rapports avec la communauté musulmane comme problématiques (GRIS, 2010, p.13). En effet, comme le souligne Deltombe : « L'Islam est regardé à travers des "problèmes" et des crises qui ne le concernent pas forcément ou, en tout cas, pas seulement » (2005, cité par Parini et al., 2012, p. 163).

Le port du voile apparaît parmi les enjeux les plus médiatisés concernant cette religion (Parini et al., 2012, p. 167). Les médias suisses dépeignent une certaine image de la femme voilée, qui serait soumise à son mari, à son père ou à son frère. Le voile est perçu comme un symbole de séparation et de différence entre la société d'accueil et la population musulmane (Parini et

al., 2012, p. 171). L'image de la femme voilée est donc utilisée pour rendre compte de ces divergences. Elles deviennent l'objet d'un discours dominant et sont rarement invitées à se prononcer sur cette thématique. En effet, Parini, Gianni et Clavien soulignent que : « Le discours d'une grande partie des médias en Suisse romande est fondé sur l'exclusion d'un certain nombre de paroles considérées comme illégitimes » (2012, p.177).

Nous avons choisi pour illustrer nos propos de nous appuyer sur l'émission d'Infrarouge : « Demain, je mets le voile ». Cette dernière a été diffusée en 2004, sur la RTS, et apparaît à un moment important du débat sur le voile. En effet, en France, la loi sur l'interdiction des signes ostentatoires à l'école a été adoptée ; en Suisse, l'entreprise Migros autorise ses employées à porter le voile. Il faut évidemment tenir compte de ces deux évènements qui ont une influence sur les différents intervenants présents.

Dans notre analyse, nous allons surtout nous intéresser à la typologie de l'émission, c'est-à-dire à son organisation et au choix des invités, plutôt qu'aux arguments avancés par ces derniers. L'intérêt est de relever la manière dont est structurée l'émission, visuellement parlant, et l'importance que cela peut avoir sur notre perception de la thématique.

La typologie de l'émission révèle autant que le contenu du débat. Bien que nous observions une répartition numérique équitable des invités, concernant leurs positions sur la question (4 pour le port du voile et 4 contre), le choix des interlocuteurs n'est pas neutre.

Premièrement, le titre de l'émission, « Demain, je mets le voile », nous invite à penser que plusieurs jeunes filles ou femmes portant le foulard vont venir témoigner. Or, la seule invitée voilée (Hawa Anthamatten) prend la parole quelques minutes avant la fin de l'émission. Ceci accentue le peu de place accordée à la parole des jeunes filles et des femmes qui portent le voile dans les médias. Ce manque de représentativité renforce l'idée qu'elles seraient

soumises et donc pas autoriser à témoigner. De plus, Hawa Anthamatten est une suissesse convertie à l'Islam, donc la figure de la femme musulmane voilée (d'origine orientale), n'est pas représentée dans ce débat. Comme aurait pu le suggérer le titre, le but de l'émission n'est donc pas de donner la parole aux femmes qui portent le foulard.

En ce qui concerne les autres intervenants en faveur du port du voile, l'invité principal est Hafid Ouardiri, représentant de la mosquée de Genève. Ce n'est pas un hasard si un homme de confession musulmane est convié à se prononcer sur cette question. Comme l'évoque Karine Darbellay dans son mémoire : « Le fait de proposer un interlocuteur masculin […] revêt des significations multiples » (2010, p.11). En effet, ce choix consolide les multiples préjugés et stéréotypes que nous pouvons nous faire du voile : l'inégalité des sexes et l'idée que celui-ci serait imposé par les hommes aux femmes. De plus, il était porte parole de la mosquée de Genève, ce qui insiste sur la symbolique religieuse qu'il peut y avoir derrière le voile.

Deux femmes se prononcent également en faveur du voile : Alia Adi (étudiante de confession musulmane ne portant pas le foulard) et Suzette Sandoz (professeur de droit). Elles apportent une vision féminine au débat. Lorsqu'elles prennent la parole, il est précisé qu'elles ont un niveau d'étude supérieur, contrairement à H. Anthamatten dont la profession n'est pas mentionnée (Darbellay, 2010, p. 10). Cette divergence, qui peut sembler sans importance, crée une opposition entre femme voilée et non voilée au sujet de l'émancipation. En effet, porter le voile ne correspondrait pas avec le fait de faire des études supérieures. Nous retrouvons ce contraste dans le discours d'un interlocuteur contre le port du voile (Malek Chebel) : « Entre le savoir et le voile, je choisis le savoir », comme si les deux n'étaient pas compatibles.

La principale interlocutrice qui se positionne contre le port du voile est Françoise Gianadda, cheffe du service valaisan du contrôle des étrangers. C'est donc une femme occidentale qui "s'oppose" à H. Ouardiri. Cela

accentue une fois de plus cette divergence entre femme non voilée et femme voilée. F. Gianadda représente la femme occidentale libre et émancipée, qui a une carrière professionnelle.

Le deuxième intervenant contre le port du foulard est Malek Chebel, qui participe au débat en duplex depuis Paris. Il représente l'opinion française sur la question, ce qui tend à créer des similarités entre la situation en France et en Suisse, qui ne sont pas cohérentes. De plus, il conteste en tant que défenseur "d'un islam progressiste", la vision plus religieuse de H. Ouardiri. Ceci renforce l'idée que le voile est défendu principalement par des acteurs religieux. Pierre Maudet, conseiller municipal genevois, apporte un avis politique au débat. Ceci souligne la politisation qui existe autour de ce symbole. Finalement, une femme de culture musulmane ne portant pas le foulard, Nasria Myriam, se prononce contre le port du voile. Elle apporte un aspect émotionnel au débat, en se basant sur ses expériences professionnelles en tant qu'assistante sociale.

La structure de l'émission oriente le débat par le choix des invités et le temps de parole qui leur est accordé à chacun. La question du port du voile est essentiellement analysée de manière binaire et stéréotypée. En effet, les interlocuteurs se font face selon leur avis sur la question et les oppositions homme/femme et laïc/religieux sont accentuées.

Finalement, cette émission met en avant la non-représentativité de la femme voilée, qui est commune à l'ensemble des médias. Ces derniers donnent une interprétation univoque du voile, en excluant des débats celles qui le portent. Nous connaissons peu l'avis de ces femmes et jeunes filles. En Suisse, les informations sur l'Islam, nous amènent souvent à penser que l'on connaît les musulmans, mais c'est surtout le discours de certaines personnalités que nous connaissons. En effet, le GRIS souligne que : « Les musulmans "ordinaires" ne sont pas représentés d'un point de vue social » (2010, p.15). La société n'a

donc pas accès à l'ensemble de l'information concernant le voile. L'opinion des médias joue un rôle important dans la construction de "l'Autre".

- ***Lexique utilisé***

Il y a un lien entre la réalité et les mots utilisés pour la décrire. En effet, dans chaque société un objet existe par ce qu'il a été nommé (Jodelet, et al., 2009, p. 150). Bourdieu souligne l'importance du langage dans l'élaboration des représentations sociales : « […] ce que nous tenons pour une réalité, est une fiction, construite notamment à travers le lexique, que nous recevons du monde social » (1994, cité par Mannoni, 1998, p.55).

L'usage de certains termes traduit une manière subjective de représenter l'objet qu'il désigne. Le langage permet de définir les objets qui nous entourent, mais il est aussi porteur de représentations sociales. Comme le révèle Harré : « Les pratiques linguistiques étant sociales au sens propre du terme, on peut rétablir l'équilibre en mettant l'accent sur le rôle des mots comme supports des représentations sociales » (dans Jodelet et al., 2009, p.149). Dès lors, l'utilisation de certaines terminologies est en lien avec le contexte social dans lequel elles émergent et transmettent une certaine image de l'objet représenté. En effet, les mots traduisent une réalité commune, car pour parler d'un même objet, les individus utilisent le même lexique.

Comme nous avons pu l'observer, diverses dénominations sont données au voile : *hijab*, "foulard", "foulard islamique", "voile islamique".
Le *hijab* est le mot arabe qui désigne le voile. Cependant, ce terme apparaît très peu dans les débats. Il est rarement utilisé, même si du point de vue religieux, cette dénomination est la plus proche (Triki-Yamina, 2004, p. 22). A notre avis, cette terminologie n'appartient pas à notre réalité, donc elle est très peu utilisée dans notre langage. En effet, l'apparition des autres appellations est plus fréquente. L'information sur un objet passe également

par le langage employé pour le nommer. En effet, l'usage d'un terme plutôt qu'un autre nous donne une certaine vision de la réalité qui ne tient pas compte de la complexité de l'objet. Même si les significations des différents termes sont proches, le fait de ne pas utiliser le mot *hijab* a une influence sur la perception que nous pouvons avoir de cet objet. En effet, selon nous, les mots "voile" ou "foulard" ont une connotation plus négative et renvoient directement à une image assez précise de l'objet (Luceño Moreno, 2011, p.14). Selon Calabrese le voile est défini comme : « Une nomination qui renvoie plutôt à des représentations qui ne seraient pas discursives, des représentations liées à des savoirs ou associés à des perceptions et à des images […] » (2007, cité par Luceño Moreno, 2011, p.15). Les termes *burqa* ou *niqab*, qui sont également d'origine arabe, sont plus souvent utilisés dans le discours public. En outre, ils peuvent être remplacés par voile intégral, ce qui, de nouveau, nous rapproche de notre réalité sociale. La traduction des ces différents termes donne une connotation différente au voile et masque, à notre avis, une certaine réalité culturelle.

Les jeunes filles et les femmes qui portent le voile sont qualifiées comme "les femmes voilées". Le fait d'utiliser le terme de "voilée" souligne la différence avec la femme "non voilée", qui représente "la norme". Le terme "voilée" peut également renvoyer à l'image d'une femme "cachée" et donc qui ne serait pas accessible. En effet, la femme voilée ne répond pas aux critères de séduction, comme la visibilité du corps, qui existent en Occident (Foehr-Janssens et al., 2015, p. 26).

Il n'est pas rare de voir apparaître à côté des substantifs "voile" ou "foulard", l'adjectif "islamique". Pourtant, il existe d'autres voiles, comme celui des religieuses catholiques. Cela crée un rapprochement entre la religion musulmane et le voile. Dans l'imaginaire collectif, le voile est donc catégorisé comme un symbole appartenant principalement à une pratique religieuse islamique. Nous pouvons observer que le choix des mots oriente notre manière de percevoir un objet.

Des facteurs comme le langage ou encore les réseaux de communication médiatiques sont déterminants dans l'élaboration des constructions représentatives. Ils favorisent l'émergence de représentations qui vont circuler au sein de la société (Jodelet et al., 2009, p.51). Cette focalisation sur certains aspects de l'objet est réductrice et nous empêche d'en avoir une vision globale.

4.1.2 Hiérarchisation et organisation : la catégorisation sociale

Afin de pouvoir appréhender le monde dans lequel il vit, l'individu doit l'organiser. Selon Jodelet : « Les représentations peuvent apparaître comme des catégories qui servent à classer les circonstances, les phénomènes, les individus auxquels on a à faire » (1986, cité par Moliner, 1998, p.16).
La catégorisation est un mécanisme psychosocial qui permet d'ordonner l'environnement, en classifiant les objets en différentes catégories : objets, évènements, groupes de personnes (Anex, 2006, p.17). Ce processus est nécessaire à la simplification de la réalité. Cette dernière peut être classifiée de différentes manières selon l'influence du contexte social, de l'histoire, de la culture, de la position sociale de chaque individu.

La catégorisation, dite sociale, est une manière de se définir par rapport à autrui (Anex, 2006, p.12). En effet, elle permet d'ordonner la réalité sociale en divers groupes d'individus en se concentrant sur les différences et les similitudes de ces derniers. La catégorisation oriente donc les rapports sociaux, c'est-à-dire notre manière de nous conduire face à "l'Autre". Afin d'interagir avec autrui, l'individu se rattache à des catégories mentales préalablement établies, qui sont liées à l'information qui émane de la société (Anex, 2006, p.12). En effet, selon Moliner : « […] l'impression que nous formons d'autrui résulte de la constellation des informations dont nous disposons » (1998, p.139). Le manque d'informations et de connaissances par rapport aux jeunes filles et femmes qui portent le voile privilégie l'émergence de préjugés

et de stéréotypes à leur égard. Pour Mannoni ces derniers: « […] produisent des biais dans la catégorisation sociale par simplification extrême » (1998, p. 25). En effet, elles sont catégorisées comme "soumises" à un système patriarcal.

Le discours dominant considère les femmes qui portent le voile comme moins émancipées que les autres (Roux, Gianettoni, Perrin, 2006, p.84). Le foulard devient le symbole d'une opposition simpliste entre la femme orientale et occidentale. Cette catégorisation repose sur une analyse essentiellement binaire de la question du voile et se concentre sur un contraste précis (Nader, 2006, p.19). Selon Coene et Longman : « L'autre est défini en terme de culture, opposé à "un soi" qui serait l'incarnation des valeurs et des normes supérieures qualifiées de civilisées et modernes […] » (2011,p.23). L'interdiction du voile signifierait l'affirmation des droits des femmes musulmanes et leur intégration dans la société d'accueil (Roux et al., 2006, p. 85).

Cette catégorisation sociale permet de maintenir et réaffirmer certaines valeurs de la société occidentale. La question de genre occupe une place importante dans le discours sur le voile et souligne son incompatibilité avec les valeurs démocratiques de l'Occident (Clavien, Gianni, 2012, p.120). Cela engendre la création d'une certaine vision qui peut se heurter à celles d'autres groupes (Jodelet et al., 2009, p. 52). En effet, l'argument féministe de l'égalité des sexes est souvent mis en avant lorsqu'il s'agit d'interdire le voile. Cependant, ce féminisme n'est pas parlant pour toutes les femmes. Selon Roux, Gianettoni et Perrin : « Il s'enferme dans un modèle qu'il impose à toute les femmes » (2006, p.91). Il n'existe donc pas un féminisme universel qui serait valable pour l'ensemble des sociétés. En effet, beaucoup de femmes qui portent le voile peuvent ne pas se reconnaître dans les arguments avancés par certaines féministes (Delphy, 2006, p. 63). Le lien entre voile et subordination n'est pas vécu de la même manière par les musulmanes (Nakad, 2013, p. 37).

Notre culture serait donc plus libératrice pour les femmes. En effet, comme le souligne Coene et Longman : « L'oppression des femmes dans la culture de "l'Autre" devient un enjeu d'un programme politique axé sur l'adaptation aux normes et aux valeurs du pays d'accueil, étant sous entendu que celles-ci sont supérieures » (2011, p. 23). Le sexisme est donc perçu comme un phénomène se rattachant à une culture (Voléry, 2016, p.147). Le discours dominant se concentre donc surtout sur les inégalités de genre présentes au sein de la population musulmane. Cependant, celles-ci existent également dans nos sociétés, notamment au niveau du travail domestique, du marché du travail et de la publicité (Roux et al., 2006, p. 89).

Cette catégorisation sociale se focalise sur un aspect du voile et l'accent est mis plutôt sur les différences que sur les similitudes entre femmes voilées et non voilées. Pourtant, comme le soulignent Roux, Gianettoni et Perrin : « […] entre la pression de se dénuder pour les unes, et à se voiler pour les autres, l'écart n'est pas si grand. Dans les deux cas, le référant par rapport auquel les femmes doivent penser et agir leur corps reste le désir masculin » (2006, p.91).

Dans nos sociétés la division entre masculin et féminin est présente, non seulement en tant que réalité biologique, mais également sociale. Bourdieu affirme que : « Le monde social construit le corps comme réalité sexuée et comme dépositaire de principes de vision et de division sexuants » (1998, p.16). En effet, ces divisions se reflètent dans le domaine professionnel, mais également familial qui place l'homme comme être dominant. Certes des changements sont apparus notamment au niveau de la répartition des tâches ménagères ou au niveau salarial, mais l'inégalité entre hommes et femmes reste présente.

En ce qui concerne la perception de son propre corps, la femme occidentale est aussi influencée par le regard que lui porte l'homme. Même si pour certaines féministes la libération du corps de la femme renvoie à la notion d'émancipation, l'usage que fait par exemple la publicité du corps féminin, dans les sociétés occidentales, traduit une domination masculine.

Cependant, contrairement au voile elle est plus acceptée par la société ou moins contestée. En effet, Bourdieu décrit la dénomination masculine comme une violence symbolique, c'est-à-dire comme une domination jugée légitime et naturelle par les dominés, dans cette situation les femmes. Bourdieu affirme que « la femme en position d'être-perçu condamné à se percevoir à travers les catégories dominantes, c'est-à-dire masculines » (1998, p.75). La violence symbolique agit donc comme une croyance collective qui maintient l'ordre hiérarchique. Elle est acceptée par l'ensemble de la société et fait partie de l'ordre social (Bourdieu, 1998, p. 39). Le dominé intègre donc ces schèmes de pensée et oriente ses relations par rapport à ceux-ci.

Le voile, pour les sociétés occidentales, agit comme le reflet de la visibilité de cette domination masculine et renvoie finalement aux propres questionnements présents dans nos sociétés (Foehr-Janssens et al., 2015, p.29).

4.1.3 Attitudes de la société suisse et création d'une image de la femme voilée

Les représentations sociales sont liées à la construction de connaissances et d'un savoir commun. Cependant, comme elles sont rattachées - à un contexte donné, pour une société donnée, à un moment donné - elles peuvent évoluer. Les nombreuses études et expositions sur le voile, ces dernières années, soulignent l'intérêt de discuter autour de cette thématique et de sa signification en Suisse. Cependant, même si plusieurs études soulignent qu'en Suisse, la perception du voile au sein de la population ne peut pas être qualifiée d'homogène, le port du foulard est associé principalement à des caractéristiques négatives.

Dans l'étude de Karine Darbellay, sur la représentation des femmes musulmanes dans l'Islam en Suisse romande, les avis sur le voile diffèrent en fonction de l'appartenance religieuse des sujets ainsi que de leur sexe.

Cependant, dans cette étude, nous pouvons observer que le voile se rattache plutôt à des perceptions dépréciatives au sein de la société d'accueil. En effet, il est perçu comme le symbole de l'inégalité des sexes, de l'extrémisme musulman ou encore l'interdiction d'une sexualité extra-musulmane (Darbellay, 2010, p.85). Ces visions sont proches de celles décrites par Scott au sein de la société française : « […] they were most often seen as victims of Muslims patriarchy in general and often seen as victims of Muslim boys in particular » (2007, cité par Darbellay, 2011, p.85). La société suisse s'accorde pour considérer que le voile a des conséquences directes sur les jeunes filles et les femmes qui le portent (Darbellay, 2010, p.83). De plus, l'attitude de la population suisse se traduit par le fait que beaucoup de jeunes filles et de femmes ne trouvent pas de place de stage ou de travail parce qu'elles portent le voile, comme le souligne Nicolas Roguet, délégué au bureau de l'intégration à Genève (Conférence sur le voile 03.12.15 Uni Dufour, Genève).

Dans l'étude du groupe de recherche PNR 58, la religion à l'école, la religiosité des jeunes et les processus de différenciation dans une Suisse plurielle, nous pouvons observer que les jeunes soulignent également cette inégalité des sexes entre homme et femme au sein de l'Islam. Selon Janine Dahinden, interviewée dans la cadre de l'étude : « Ils prétendent en bloc que la foi et la culture de ces derniers désavantagent les femmes. C'est aussi l'image véhiculée par quelques médias et certains politiciens » (Groupe de recherche PNR 58, 2011, p. 20).

Cependant, le voile est également considéré comme un habit religieux, culturel et traditionnel au même titre que d'autres. Certains relèvent même le courage qu'ont les jeunes filles et les femmes qui portent le voile et qui doivent faire face à des critiques de la part de la société d'accueil (Darbellay, 2011, p. 84). Le rapprochement entre le "voile islamique" et celui de la culture chrétienne, notamment des sœurs religieuses, ressort dans l'étude de Darbellay. Cette comparaison souligne la reconnaissance du voile

comme appartenant également à notre culture. Le discours sur le voile ne peut être qualifié d'homogène au sein de la société suisse, même si nous observons une tendance majoritaire à le considérer comme un symbole négatif. En effet, comme le souligne Zolberg et Woon : « La population (suisse) réagit toujours aussi négativement face au foulard islamique, tendance que l'on constate aussi dans d'autres pays européens » (1999, cité par Pfaff-Czarnecka, 2002, p. 265).

L'immigration récente de la population musulmane en Suisse, la forte présence de cette thématique dans les médias provoquent un manque de connaissance qui tend à construire une image plutôt négative des jeunes filles et des femmes portant le voile.

Le discours dominant sur le voile, en Suisse, peut être qualifié de structuraliste. Effectivement, comme nous avons pu l'observer, les femmes et les jeunes filles qui portent le voile sont souvent considérées comme soumises et dominées. Le paradigme structuraliste postule que la structure sociale détermine l'individu (Stoecklin, 2014). Le port du foulard serait imposé par un groupe dominant, les hommes musulmans. Le voile est donc perçu par la société d'accueil comme une obligation ou une aliénation.

Par ailleurs, le discours sur le voile peut être associé au paradigme culturaliste. Dans nos sociétés le foulard est problématisé en terme de culture. La domination de la femme musulmane est associée à la religion islamique. Comme le souligne Rifa' at Lenzin : « Le voile vient à servir de symbole pour les déficits du monde musulmans en matière de droits des femmes » (dans Foehr-Janssens, 2015, p.172). La femme musulmane intégrerait les normes culturelles et les appliquerait sans interagir avec ces dernières. Le voile est donc perçu comme un symbole de domination de la femme, mais qui est lié à une culture particulière.

Ces deux paradigmes considèrent l'individu comme un être passif soumis à des normes sociales et déterminé par la culture à laquelle il appartient. Par opposition à ces deux visions, le paradigme interactionniste postule que l'individu n'est pas un sujet passif qui intègre les éléments et informations de la structure sociale et de la culture, mais un sujet actif qui interagit avec ces dernières. La réalité est construite de manière réflexive par l'individu par rapport à la culture et à la structure sociale dans laquelle il évolue (Stoecklin, 2014). En effet, l'individu se réfère aux normes sociales qui semblent appropriées à sa situation personnelle (Stoecklin, 2014). Le paradigme interactionniste reflète donc une socialisation dynamique dans laquelle la personnalité sociale a une influence. C'est pourquoi nous avons voulu mettre l'accent sur la réflexivité des jeunes filles et des femmes portant le voile qui n'apparaît pas dans le discours dominant.

4.2 Capacité d'action

Le fait de ne pas prendre en considération la perception des jeunes filles et des femmes qui portent le foulard, ne reconnaît pas leur agentivité.

La définition de l'agentivité renvoie à : « La capacité individuelle ou de groupe à prendre des décisions, à agir et interagir avec d'autres personnes de manière socialement compétente » (Nibell et al., 2009, cité par Stoecklin, 2012, p. 444). Le nouveau paradigme de James et Prout (1990) considère tout enfant comme un acteur social, c'est-à-dire, comme un être capable de prendre des décisions et d'opérer des choix.

Cependant, la capacité des jeunes filles n'est pas reconnue, car le voile en Occident signifie oppression et soumission (Foehr-Janssens et al., 2015, p.21). Elles sont donc l'objet de ce discours et ne sont pas reconnues comme sujets. En effet, elles sont considérées comme un groupe homogène et comme des victimes soumises à un système patriarcal. Elles sont donc avant tout perçues comme des jeunes filles portant le foulard et non comme des écolières,

étudiantes, employées, etc. Pourtant, leur identité ne se résume pas seulement au voile. Cette catégorisation se concentre sur les différences par rapport aux autres jeunes filles de la société et les marginalisent.

Il convient donc de reconnaître leurs compétences et leur capacité d'action comme toute autre personne, afin de comprendre le sens qu'elles donnent au voile dans leur quotidien. Il faut donc s'écarter de cette catégorisation qui est réductrice et ne tient pas compte de la vision subjective de ces jeunes filles. Une approche respectueuse de leurs droits serait de prendre en compte leurs opinions, afin de veiller à leur intérêt supérieur (Stoecklin, 2008, p. 58).

4.2.1 Système de l'acteur

La participation ne se réduit pas seulement aux activités ou au fait de pouvoir se prononcer sur des questions qui nous concernent, mais comprend également des dimensions symboliques qui font parties de l'expérience de chaque individu (Stoecklin, 2012, p. 448). Afin de comprendre la perception des jeunes filles qui portent le voile, il est pertinent de s'appuyer sur "le système de l'acteur" de Stoecklin (2009) (ci-dessous, schéma 1). Il contient cinq dimensions qui rendent compte de l'expérience personnelle : activités, relations, valeurs, image de soi et motivations (Stoecklin, 2012, p. 448).

Ces différentes composantes forment un tout et sont interdépendantes et inter-reliées. Elles sont à la fois structurées et structurantes, c'est-à-dire que chaque dimension influence les autres, de manière directe ou indirecte, comme nous pouvons l'observer sur le schéma. L'individu oriente donc ses actions par rapport à ces cinq dimensions qui font parties de son expérience personnelle.

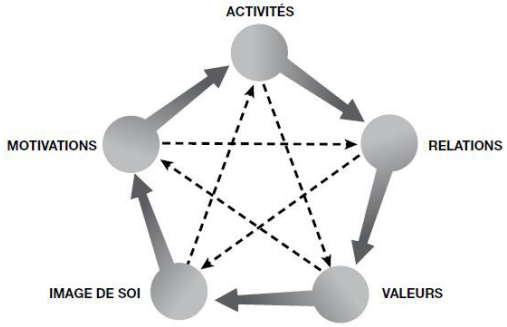

Schéma 1 : Système de l'acteur (Stoecklin, 2014, Cours de Sociologie IUKB)

L'utilisation du "système de l'acteur" dans le cadre de ce travail, donne de la valeur à la réflexivité des jeunes filles concernées. En effet, cela permet de se concentrer sur l'expérience subjective de ces dernières et réduit le risque d'ethnocentricité que nous pouvons observer dans le discours dominant. Ce modèle permet également de rendre compte de l'hétérogénéité du sens donné au voile. Ce n'est pas parce qu'elles portent toutes le foulard, qu'elles lui donnent la même signification. Ce dernier doit donc être replacé dans un contexte individuel et ce système nous permet d'éclairer le sens que chaque acteur donne à son expérience (Stoecklin, 2011, p.153).

"Le système de l'acteur" permet de rendre compte de la réflexivité de l'individu par rapport à sa situation. Cependant, cela ne signifie pas que les actions de celui-ci se résument seulement à des facteurs internes (Stoecklin, 2011, p.163). L'individu est également influencé par la structure sociale dans laquelle il évolue. Il est intéressant de constater que dans des cultures et des sociétés où le port du voile n'est pas requis, certaines expriment la volonté de le porter. Le système de l'acteur permet donc de nous renseigner sur les interactions entre l'individu et la société.

Cependant, ce modèle reste une grille de lecture qui donne une vision partielle de la réalité (Stoecklin, 2011, p. 162). Dans cette recherche, nous n'avons pas utilisé "le système de l'acteur" comme outil participatif, mais plutôt comme une méthode d'analyse qui nous permet d'interpréter le rapport au voile qu'ont les jeunes filles qui le portent.

5. Question de recherche et hypothèse

Dans le cadre de cette recherche, nous avons décidé de nous concentrer sur la vision des jeunes filles qui portent le voile. Dans la partie théorique, nous avons pu observer que ces dernières ne participaient pas ou très peu au débat public. Nous nous sommes également rendus compte que cette non-représentativité était liée à la représentation sociale du voile qui existait en Suisse et en Occident.

En considérant ces jeunes filles comme actrices de leur choix, nous nous sommes intéressés à leurs propres significations du voile. Au vu de la pluralité d'origines et de cultures qui existent parmi celles qui portent le foulard dans le canton de Genève, nous nous sommes demandés si la signification et les valeurs qu'elles accordent au voile sont similaires. Autrement dit, est-ce que le rapport au voile est différent parmi les jeunes filles qui le portent dans le canton de Genève ?

Comme le postule le paradigme interactionniste, chaque individu interagit de manière réflexive avec la structure sociale et la culture dans laquelle il évolue. Dans ce contexte de biculturalité, où l'enfant est exposé à un double système de socialisation, leur réflexivité est d'autant plus forte. En effet, afin de construire leur identité, elles se référent à la fois aux normes et valeurs de leur culture familiale (d'origine) et à celles de la société (Hohl, Normand, 1996, p. 42). Les jeunes filles qui portent le voile partagent la même religion, mais ne sont pas issues de la même culture. En tant qu'individu, elles ont également une vision personnelle du voile qui dépend de leur expérience.
Nous pensons donc que la vision du voile parmi celles qui le portent n'est pas homogène. Ce qui nous amène à formuler l'hypothèse suivante :

- *Le rapport au voile est différencié parmi les jeunes filles le portant dans le canton de Genève.*

5.1 Approche basée sur les droits vivants

La notion de "droits vivants" est définie selon Hanson comme : « Tout ce que les enfants et/ou leurs représentants identifient ou traitent -à travers des ensembles complexes de significations et de comportements- comme "droits de l'enfant" » (2015).

Ce concept renvoie donc à la manière dont les enfants vivent leurs droits et ce qu'ils considèrent être leurs droits. L'intégration des représentants dans la définition est légitime, puisque les enfants, en tant que mineurs, s'appuient et se basent sur d'autres personnes pour faire valoir leurs droits (Hanson, 2015). Cette approche postule qu'il existe de multiples visions du droit. En effet, les droits de l'enfant ne peuvent être simplement compris à travers la définition donnée par les institutions internationales ou les Etats (Hanson, Nieuwenhuys, 2012, p.6). En ce qui concerne notre problématique, par exemple, il n'appartient pas à l'Etat de se prononcer sur la signification que revêt le voile pour les jeunes filles qui le portent. La vision essentiellement protectionniste, que certains Etats adoptent par rapport à la question du foulard, est réductrice de la réalité. Les droits de l'enfant ne peuvent pas se résumer à des normes morales, mais doivent prendre en compte également la perception des enfants eux-mêmes (Hanson, Nieuwenhuys, 2012, p.10).

Une interaction entre différentes conceptions des droits de l'enfant est nécessaire afin de mettre en place des mesures adaptées. Une traduction verticale, du haut vers le bas, des droits de l'enfant ne permet pas une compréhension de la complexité de la réalité. Il faut donc favoriser une traduction circulaire, afin de laisser de l'espace à la vision des enfants. Le schéma (ci-dessous, schéma 2) reflète ce dialogue entre ces différentes conceptions et permet de réduire l'écart qui peut exister entre les droits inscrits (CDE) et les réalités vécues (Poretti, 2012, p.30). Les enfants doivent donc être inclus dans les processus décisionnels qui les concernent (Hanson, Poretti, 2011, p. 1). Ce schéma considère également l'enfant comme un acteur qui doit faire partie de la mise en œuvre de ses droits.

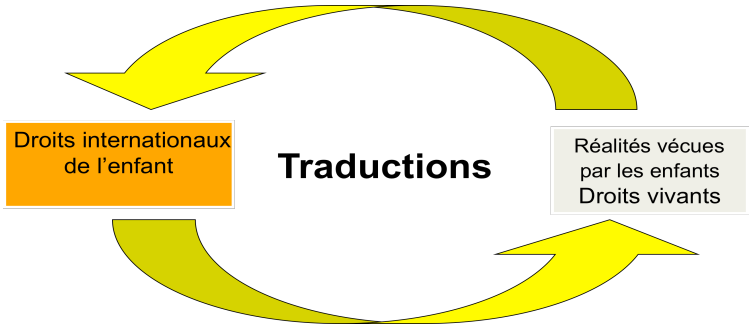

Schéma 2 : Traductions (Hanson, 2015, Cours de Défense et Promotion, IUKB)

En s'intéressant à la vision des jeunes filles concernées par le port du voile, nous avons voulu donner de la valeur à leur perception du foulard. Cela nous a permis également d'analyser les tensions et les dilemmes qui existent autour de la question du " foulard islamique" en Suisse et plus précisément à Genève. La représentation de la femme voilée en Suisse, comme nous avons pu l'observer, se rattache plutôt à des caractéristiques négatives. Cette catégorisation marginalise non seulement les jeunes filles voilées mais menace également notre société. En effet, la construction du voile comme problème social, montre du doigt une communauté en particulier. Cela tend à identifier "des coupables" facilement, dans notre cas, les hommes musulmans. Le débat s'organise donc autour de l'opposition culturelle entre "nous" et "eux". Cette vision binaire ne permet pas l'établissement d'un dialogue constructif et se focalise sur une réalité (Poretti, 2012, p.36).

Le fait de considérer les perspectives de ces jeunes filles, nous amène à problématiser notre position et notre point de vue sur la question du voile.

6. Méthodologie de la recherche

6.1 Méthode utilisée

Afin de rendre compte du vécu et de la vision subjective de ces jeunes filles par rapport à la question du port du voile, nous avons décidé d'utiliser la méthode de l'entretien semi-directif. Cette dernière est intéressante dans le cadre de notre étude, car elle permet de se pencher sur différentes perspectives et donc sur les divers rapports au voile. De plus, elle nous est apparue comme évidente, car nous voulions dans cette recherche accorder la priorité à la participation directe des jeunes filles portant le voile.

Ce type d'entretien favorise le maintien d'un cadre conversationnel et donc s'éloigne de l'impression d'interrogatoire (Poretti, 2014). En effet, l'entretien semi-directif offre une certaine liberté au chercheur, dont la possibilité de s'adapter aux différents répondants. Les questions peuvent être ajustées pendant l'entretien en fonction des réponses et des comportements des participants. Le chercheur a également la possibilité de rebondir sur des éléments intéressants qui sont en lien avec la problématique durant l'interview. En effet, des questions auxquelles le chercheur n'avait jamais pensé, peuvent émerger.

En ce qui concerne la récolte des données, le chercheur peut intégrer directement dans l'analyse les propos récoltés, ce qui permet de rester proche du langage utilisé par les répondants (Poretti, 2014).

Cependant, il ne faut pas oublier que l'entretien est une interaction sociale politiquement et historiquement située (Poretti, 2014). Même si le chercheur adopte une attitude d'ouverture et de neutralité durant l'entretien, des risques d'interprétations existent. De plus, la liberté accordée au chercheur par ce type d'entretien peut diminuer la comparabilité des réponses (Poretti, 2014). Nous avons donc essayé de ne pas trop nous éloigner des questions définies au préalable, étant donné que notre hypothèse concerne les divers

rapports au voile. Néanmoins, cette liberté nous a permis d'approfondir certains points. De plus, cette méthode nous a aidés à comprendre les enjeux, les valeurs, les représentations qui existent autour de la question du voile pour celles qui le portent.

6.2 Echantillon

Dans le cadre de cette recherche, nous avons réalisé sept entretiens avec des étudiantes de l'Université de Genève qui portent le voile. Nous avons essayé d'obtenir un échantillonnage varié quant à l'origine de ces personnes. Nous avons également jugé intéressant d'intégrer comme paramètre l'âge auquel elles ont commencé à porter le foulard, car cela nous apporte des informations importantes quant à la réflexion qui existe autour du choix de se voiler.

Cet échantillon n'est évidemment pas représentatif de toutes les jeunes filles qui portent le voile dans le canton de Genève. Cependant, il nous permet de rendre compte de certaines réalités quant à notre problématique. Le choix d'interroger sept personnes est apparu durant notre recherche. La participation des jeunes filles étant volontaire, nous ne savions pas combien d'entre elles accepteraient de prendre part à cette étude. De plus, le port du voile reste un sujet fortement politisé et les différents événements en lien avec l'Islam ces derniers mois ont compliqué nos recherches. En effet, nous avons pu observer une méfiance de la part de certaines jeunes filles, qui ont fini par ne pas vouloir participer à l'étude. D'autres, au contraire, se sont toutefois montrées enthousiastes et c'est grâce à leur participation que nous avons pu mener notre recherche.

Nous avons donc choisi de nous concentrer sur ces sept témoignages, car ils reflètent des profils variés et traduisent un rapport au voile différent.

Nom	**Âge**	**Origines**	**Etudes**	**L'âge auquel elles ont commencé à porter le voile**
Leïla	21 ans	Algérienne	Droit	15 ans
Nadine	23 ans	Marocaine	Traduction et Interprétation	21 ans
Sherine	20 ans	Iranienne	Droit	16 ans
Naïma	20 ans	Pakistanaise	Relations Internationales	13-14 ans
Zohra	20 ans	Algérienne et Palestinienne	Relations Internationales	20 ans
Sanaa	19 ans	Pakistanaise	Relations Internationales	18 ans
Hana	19 ans	Egyptienne	Relations Internationales	12 ans

Tableau 1 : Profils des jeunes filles interviewées dans le cadre de cette recherche.

Les jeunes filles interrogées portent toute le *hijab*. Nous n'avons pas interviewé des filles qui portent le voile intégral, car elles sont peu nombreuses en Suisse et nous n'en avons pas connues lors de nos recherches.
Comme nous pouvons l'observer dans le tableau (ci-dessus, tableau 1), les participantes sont majeures. Nous avons pu prendre contact avec elles par l'intermédiaire de connaissances ou les rencontrer à l'Université de Genève. Il nous a été difficile d'entrer en contact avec des personnes mineures qui portent le voile. Nous avons pensé solliciter une institution comme le Département de l'instruction publique (DIP), mais les démarches se révélaient compliquées, car elles demandaient de nombreuses autorisations. De plus, le fait d'interroger des jeunes filles mineures requiert l'accord des parents pour la participation et l'utilisation des données. Ces différents facteurs ne nous ont pas permis d'avoir accès aux témoignages de mineures qui portent le voile.

Cependant, la plupart des jeunes filles interrogées ont commencé à porter le voile avant leurs 18 ans, nous avons donc pu leur poser des questions par rapport à leur expérience en tant que mineures. Pour celles qui ont

commencé à porter le foulard après leur majorité, nous avons réalisé qu'elles y pensaient depuis longtemps mais n'étaient pas nécessairement prêtes. Nous avons donc jugé que leurs témoignages étaient également intéressants et traduisaient un autre rapport au voile.

6.3 Ethique de la recherche

Nous avons décidé de rendre les données anonymes, car les répondantes pouvaient ainsi se sentir plus libres dans leurs réponses. Des pseudonymes ont donc été utilisés.

Il est précisé, au début de chaque entretien, l'objectif de cette recherche sans donner trop de détails. Le voile étant un sujet controversé en Suisse et dans le canton de Genève, nous avons insisté sur l'attitude de non jugement que nous adoptons par rapport à leurs réponses. De plus, il a été spécifié aux participantes qu'elles étaient libres de ne pas répondre à des questions ou d'arrêter l'entretien si elles le désiraient. Nous avons fait signer un formulaire de participation à chacune, afin qu'elles puissent également avoir ces informations par écrit.

Avant de commencer nos entretiens, nous avons réfléchi au lieu dans lequel ils allaient se dérouler. Notre choix s'est porté sur un espace neutre, mais pas inconnu des participantes, afin qu'elles se sentent à l'aise. Nous avons donc choisi de réaliser nos interviews à l'Université de Genève. Nous avons réservé des cabines de travail dans la bibliothèque d'Uni Mail. De plus, étant également étudiantes à l'Université de Genève, ce lieu représente un point commun que nous avons avec les participantes et nous a permis d'entrer en contact plus facilement.

Le langage utilisé nous est également apparu comme un facteur important. Nous avons donc choisi d'utiliser le terme "voile" plutôt que "foulard" ou "foulard islamique". Même si comme nous avons pu l'observer dans la partie

théorique, ce terme ne traduit pas une vision neutre, il reste le plus générique et moins connoté que les deux autres. Nous aurions également pu employer la terminologie arabe *hijab*, mais nous avons tenu compte des variations culturelles, qui peuvent exister autour de ce terme, entre les intervenantes et entre ces dernières et nous. D'autre part, l'utilisation du terme "voile" est apparue de manière naturelle lors de nos entretiens.

6.4 Récoltes des données

Afin de pouvoir récolter la vision des jeunes filles qui portent le voile, les données ont été enregistrées avec leur accord, à l'aide d'un dictaphone. Cela favorise une discussion plus naturelle entre le chercheur et le répondant. En effet, l'enregistrement nous permet d'être plus disponibles lors de l'entretien et d'être attentifs également aux propos et aux comportements des jeunes filles interrogées.

Nous avons également utilisé l'enregistrement pour des raisons pratiques. Il permet de retranscrire la totalité de l'entretien et de récolter les dires exacts des répondantes, ce qui réduit les risques d'interprétation de notre part par rapport à la prise de notes.

7. Résultats

Dans cette partie, nous nous intéressons aux propos recueillis lors des entretiens. Nous allons nous appuyer sur les cinq dimensions du "système de l'acteur", mentionnées précédemment. Nous compléterons nos observations par les propos des jeunes filles interviewées afin de rendre compte de leurs expériences au sujet de la question du voile. Nous avons choisi de diviser notre analyse par rapport aux cinq composantes, car cela nous aide à comparer à partir d'une même variante les opinions des jeunes filles. De plus, cela nous permet de souligner les similarités et les différences qui existent autour de leurs perceptions du voile.

7.1 Valeurs

Les valeurs auxquelles les jeunes filles font référence concernant le port du voile, sont en lien avec les valeurs religieuses de l'Islam comme la pudeur. Néanmoins, nous pouvons observer que certaines jeunes filles citent également des valeurs plus personnelles qui sont liées à leur expérience ou au contexte social. De plus, nous pouvons constater qu'elles mentionnent des valeurs qui sont utilisées parfois comme des arguments pour interdire le voile dans l'espace public, comme la liberté de choix ou l'émancipation de la femme.

Même si certaines participantes ne le soulignent pas clairement, la pudeur est une des valeurs qui a été la plus mentionnée lors de nos entretiens. En effet, pour la majorité des jeunes filles, le voile leur permet de cacher leurs atouts et est perçu comme une protection par rapport au regard de l'autre et surtout celui des hommes. Cette valeur renvoie avant tout à des critères religieux.

> *« Pour moi le voile, personnellement, c'est un peu comme, je ne sais pas, comme un acte de pudeur ». (Leïla)*

« Pour moi, la raison pour laquelle je me suis voilée, c'était aussi pour mettre une barrière entre les hommes et moi ». (Nadine)

« La pudeur, parce que normalement une femme voilée, c'est une femme qui fait attention à la manière d'interagir avec les hommes ». (Hana)

Pour certaines répondantes cette valeur est en lien avec d'autres, comme par exemple la modestie ou la simplicité. Un comportement pudique reflète, pour elles, ces deux autres valeurs.

« C'est adopter un comportement modeste, pudique par rapport aux hommes […] ». (Hana)

« […] ça montre la modestie aussi, c'est la simplicité ». (Naïma)

Il est intéressant de constater que certaines jeunes filles associent ce comportement pudique à l'idée d'émancipation, de respect et de liberté de la femme. Elles considèrent que le fait de porter le voile les éloigne de cette image de la femme, par exemple mince et jeune, que la société nous propose ou veut nous "imposer". En effet, elles désirent s'écarter de l'importance de l'apparence physique présente dans la société.

« C'est la valeur, dans le sens, ce n'est pas que l'apparence qui compte, c'est ce qu'il y a dedans ». « […] je trouve que c'est libérateur, la femme, elle choisit elle-même ce qu'elle veut montrer et ce qu'elle ne veut pas montrer ». (Sherine)

« Pour moi ça montre que la femme, elle fait vraiment ce qu'elle veut. Elle montre vraiment ce qu'elle a envie de montrer. […] Pour moi ça valorise vraiment la femme. Je suis plus femme quand je suis voilée ». (Sanaa)

« Et aussi le fait que beaucoup de filles, j'ai l'impression, elles sont tellement prises par l'image de la femme dans la société, par exemple pour être belles

[…] enfin des critères de beauté, elles doivent être minces, grandes. Pour moi le voile ça montre, que non, on peut être qui on veut ». (Naïma)

« Moi, en fait, je vois que des bonnes choses liées au voile, après je sais que par exemple si j'avais une féministe en face de moi ça passerait très mal etc. Mais moi je ne trouve pas que ce soit dégradant pour la femme, que ce soit rabaissant […] ». (Leïla)

Deux jeunes filles mentionnent aussi une autre valeur qui est en lien avec le contexte social dans lequel elles évoluent. Elles considèrent que porter le voile dans un pays majoritairement non musulman, relève de beaucoup de courage et de force.

« […], je dirais que c'est aussi beaucoup de force parce que le porter, après ce n'est pas la même chose moi je dis ça parce que je le porte ici en Suisse ». (Leïla)

« Mais aussi le courage, parce que surtout où on habite, ce n'est pas facile […]. Si je vois une voilée qui n'habite pas dans un pays majoritairement musulman, je trouve qu'elle a du courage et de la force ». (Zohra)

Une dernière répondante cite comme valeur: l'ouverture, c'est-à-dire la tolérance à l'égard des autres. Elle doit, en tant que femme voilée, adopter un comportement tolérant envers autrui. Nous pensons que cette valeur est en lien avec ses activités associatives.

« […] j'ai l'impression que je dois être ouverte, si vous voulez, avec tout le monde. En fait, c'est quand même, ce que moi ça m'apporte, l'ouverture ». (Hana)

Dans cette partie, il est intéressant de remarquer que certaines valeurs auxquelles font référence les jeunes filles sont les mêmes qui sont utilisées pour interdire le voile, comme l'émancipation de la femme ou encore l'ouverture.

7.2 Motivations

Cette dimension se rapporte, dans notre analyse, aux raisons et aux motifs pour lesquels ces jeunes filles ont décidé de porter le voile. Il est difficile de saisir la raison ou les raisons exactes pour lesquelles elles ont choisi de se voiler. Afin d'analyser leurs motivations et de les comparer, nous nous sommes basés sur les questions suivantes : Pour quelles raisons portes-tu le voile ? Et pourquoi as-tu pris cette décision ?

Nous avons pu nous rendre compte que l'aspect religieux apparaît comme un facteur important dans la décision de se voiler. En effet, dans cette recherche les jeunes filles interviewées portent le foulard pour des raisons religieuses et non culturelles. Néanmoins, nous pouvons observer à travers les entretiens que chaque jeune fille a également des motivations personnelles. Les raisons pour lesquelles elles portent le voile sont variées et sont liées à leur propre perception du foulard et à leur propre expérience. En effet, parmi les sept entretiens, une seule jeune fille nous a affirmé clairement qu'elle portait le voile pour Dieu. Pour les autres, cela est évidemment sous-entendu et fait aussi partie des raisons principales.

> *« La raison pour laquelle je le porte, c'est parce que c'est une obligation religieuse, c'est pour Dieu. Enfin si moi je le porte, c'est pour Dieu et ce que j'ai dit sur la protection, c'est un peu secondaire, c'est-à-dire que si moi je le fais c'est pour Dieu ». (Hana)*

Les valeurs qu'elles accordent au voile jouent, dans certains cas, un rôle important par rapport à leur décision de le porter. Comme nous l'avons vu précédemment la pudeur est une valeur primordiale pour les jeunes filles qui portent le voile et peut influencer leur choix de se voiler.

> *« Je n'ai pas forcément envie de montrer mes atouts à n'importe qui, enfin, je choisis à qui je montre et à qui je ne montre pas ». (Sherine)*

« T'es plus à l'aise par rapport au regard des hommes etc., ça arrive à toutes les filles qu'on les regarde comme si elles étaient un objet, […], c'est aussi quelque chose qui m'a donné envie de le porter et le regard des gens a beaucoup changé ». (Zohra)

Nous pouvons constater que les motivations sont aussi variées que le profil des jeunes filles interviewées. Chacune a son propre caractère et sa propre personnalité. De plus, elles ne sont pas toutes issues d'une famille pratiquante. Certaines sont les seules à porter le voile au sein de leur famille. Ces différences se reflètent dans les raisons pour lesquelles elles portent le foulard. Le contexte familial peut donc également jouer un rôle par rapport aux motivations de certaines jeunes filles. En effet, pour Naïma, qui est issue d'une famille plutôt pratiquante, c'est surtout le comportement de son frère qui l'a poussée à faire ce choix. Pour elle, celui-ci représente un exemple.

« Il y avait mon grand frère […] son comportement me plaisait, il était très serein, il a toujours été comme ça, enfin il était très différent. Moi aussi j'avais envie d'avoir un comportement comme ça. Je pense que c'est un peu grâce à lui ». (Naïma)

Pour Nadine, qui est la seule à porter le voile au sein de sa famille, nous pouvons observer que cela est une variante importante dans sa motivation de porter le foulard.

« Pour m'affirmer, aussi c'était un signe de rébellion pour moi envers ma famille. Vu qu'ils étaient tous contre, je ne suis pas issue d'une famille très religieuse non plus, donc je me distingue un peu en étant comme ça ». (Nadine)

« Autrement c'est vrai que peut-être, j'ai envie d'appartenir à une autre famille, dans le sens une famille musulmane plus générale ». (Nadine)

Certaines attribuent cette décision à une envie ou à un besoin qu'elles ont ressenti à un moment donné. Nous pouvons aussi lier cela avec l'importance d'affirmer son identité religieuse.

> *« J'étais à un moment où je me disais, j'ai envie de le porter, je me sens prête à le porter. J'avais envie de le porter donc je me suis dit, "ben" c'est maintenant ou jamais ». (Leïla)*

> *« J'en avais vraiment besoin, parce que je me disais qu'il me manquait quelque chose, […] quand je l'ai porté, je me suis rendue compte que je me sentais beaucoup mieux, je me sentais plus moi-même ». (Sanaa)*

Même si les motifs religieux occupent une place importante, les motivations qu'elles donnent au port du voile sont diverses. Elles dépendent notamment de l'expérience, de la personnalité et du contexte familial de chacune.

7.2.1 Réflexion autour du choix de se voiler

Le cheminement réflexif qui les a amenées à se voiler diffère d'une jeune fille à l'autre. Nous avons mentionné, plus haut, que leur décision de se voiler est apparue à des âges différents et n'est pas vécue de la même manière. Néanmoins, toutes soulignent que c'est un choix personnel. La différence apparaît donc dans la manière d'arriver à cette décision.

> *« Comme j'ai eu une éducation religieuse, c'était un choix évident pour moi, comme il y avait mes sœurs qui l'avaient fait aussi, je n'hésitais pas ». (Hana)*

Pour certaines, le choix peut être au départ moins évident, car elles disent prendre en compte des facteurs extérieurs comme le regard de l'autre ou la difficulté à trouver du travail. En effet, comme nous avons pu l'observer dans la partie théorique, l'image de la femme voilée au sein de la société suisse peut restreindre les possibilités de trouver un emploi. Les répondantes sont

donc conscientes de ces difficultés et veulent être sûres de pouvoir les assumer.

> *« En fait, ça fait depuis la matu que j'y pense. J'y pensais mais ensuite je me disais, bon je suis en Suisse, et je connaissais certaines femmes voilées qui avaient de la peine à trouver du travail. Et puis du coup, ça m'a découragée un peu ». (Nadine)*

> *« […] Au début, moi j'y croyais […] mais je n'étais pas sûre de vouloir le faire, parce que c'était un fait nouveau de mettre un voile sur la tête. Mais j'ai vu au final que les gens, ils m'acceptaient ». (Sherine)*

L'une d'entre elles souligne également l'importance de ce choix dans leur quotidien et le fait qu'il faut en être consciente.

> *« On est dans un monde aujourd'hui, ce sera toujours plus difficile de porter le voile […] ce n'est pas une décision prise à la légère ». (Leïla)*

Le temps de réflexion varie donc d'une jeune fille à une autre. Des répondantes mentionnent le cheminement parcouru avant de faire le choix de porter le voile. En effet, certaines d'entre elles se renseignent, non seulement sur l'Islam mais aussi sur la place du port du voile au sein de cette religion avant de prendre leur décision. Nous pouvons observer que les deux jeunes filles qui nous font part de leur réflexion, sont celles qui ont mis le voile après leur majorité. D'autres ressentent le besoin de se rapprocher de la religion avant de mettre le voile. Chacune a sa propre réflexion et le met lorsqu'elle se sent prête.

> *« Ça faisait longtemps que j'y pensais, parce que quand j'étais jeune, je me suis toujours imaginée avec un voile […]. C'était une succession de petites choses, j'ai commencé à y penser plus sérieusement, j'ai commencé à poser des questions, à faire des recherches dessus ». (Zohra)*

« Je n'étais pas très proche de la religion, je connaissais un peu, donc petit à petit je me suis renseignée […]. Petit à petit je suis venue à la décision ». (Nadine)

« Je me suis tellement rapprochée, j'ai fait plus de prières, je me sentais mieux spirituellement et je me suis dit, allez je mets le voile ». (Naïma)

Nous avons pu observer que des répondantes s'appuient sur des amis ou des membres de leur famille pour arriver à ce choix. En effet, elles demandent conseil et partagent leurs doutes ou leurs convictions, comme par exemple Naïma avec son frère ou Sanaa avec sa famille et ses amies.

« Je lui posais tout le temps des questions, je le voyais souvent. […] J'aimais aller chez mon frère, [...] on était un peu confidents ». (Naïma)

« […] j'en parlais déjà avec ma mère, mais elle ne me prenait pas vraiment au sérieux […] et j'en parlais avec ma cousine aussi qui a mon âge, elle avait aussi envie et j'en parlais à ma sœur bien sûr et à mes amies ». (Sanaa)

Pour d'autres, c'est avant tout un choix interne qu'elles ne souhaitent pas forcément partager avec d'autres personnes ou avec leur famille.

« Oui, c'est vraiment moi qui est pris cette décision, le plus drôle, c'est que j'en avais même pas parlé à mon père ». « C'est vraiment un choix interne […] plus on avance, plus on se dit c'est ce en quoi je crois ». (Leïla)

« […] j'en ai parlé avec personne, j'ai gardé ça vraiment pour moi, parce que ça ne regardait personne au final, c'était assez surprenant pour mon entourage ». (Nadine)

« Non, à personne, même pas à ma mère, vraiment à personne ». (Zohra)

7.2.2 L'importance du voile dans leur quotidien

En ce qui concerne l'importance du voile dans leur quotidien, les jeunes filles ont apporté plusieurs réponses qui sont en lien non seulement avec les valeurs qu'elles confèrent au voile, mais aussi avec les motivations qui les ont poussées à le mettre.

Une seule des répondantes affirme ne pas avoir d'opinion sur cette question, car elle porte le voile depuis peu de temps et n'a pas encore remarqué de changement par rapport à avant.

> *« C'est encore nouveau, donc ça n'a pas trop changé ». (Zohra)*

Plusieurs jeunes filles considèrent le voile comme faisant partie de leur identité et donc ne pourraient pas l'enlever, car elles ne se reconnaîtraient pas sans. Elles se sentent plus en accord avec elles-mêmes. L'identité se réfère au sentiment d'être soi-même, l'individu peut ainsi se construire en tant que sujet. Pour elles, le voile est donc indispensable pour affirmer leur identité avant tout religieuse, mais également culturelle.

> *« Il fait partie de moi, en fait, c'est mon identité, je ne me verrais pas sans, je ne me verrais pas autrement […] ». (Leïla)*

> *« C'est vrai que pour moi, maintenant, c'est impensable de sortir sans le voile, […], je ne me vois pas sans, c'est devenu une partie de moi ». (Nadine)*

> *« […] c'est comme une marque, enfin c'est mon identité, c'est, voilà je suis musulmane […] ». (Hana)*

> *« Je ne sais pas, ça montre mes croyances, à quoi je tiens tous les jours ». (Sherine)*

Pour d'autres, l'importance se situe plus au niveau de ce que le voile implique dans leur quotidien en ce qui concerne leur manière de se

comporter mais également par rapport aux comportements et aux regards d'autrui.

> *« Cela me pousse à mieux me comporter avec les gens […] ». (Sanaa)*

> *« J'ai l'impression d'être, pas forcément plus respectée, mais d'être vue différemment par les autres […]. Depuis que j'ai commencé à porter le voile, jamais on ne m'a fait des remarques ou des regards qui m'ont gênée ». (Naïma)*

7.3 Image de soi

L'image de soi renvoie non seulement à la représentation qu'ont les jeunes filles d'elles-mêmes, mais également au regard que leur porte la société. En effet, tout individu se définit par rapport au regard que lui renvoie autrui de lui-même. Dans notre recherche, cela a une importance puisque comme nous avons pu l'observer l'image de la femme voilée en Suisse se rattache plutôt à des caractéristiques négatives. Nous pouvons constater que l'image de la femme voilée véhiculée par les médias et les politiques, en Suisse, joue un rôle par rapport à l'image que ces jeunes filles souhaitent donner.

7.3.1 Image de soi et regard de l'autre

L'image de soi ne correspond pas nécessairement avec l'image que nous renvoie la société, même si celle-ci exerce une influence. En effet, certaines des participantes avouent être perçues différemment par les gens, car elles portent le voile. Elles expliquent que ces réactions sont souvent en lien avec les événements qui sont portés devant les médias.

> *« Et puis, malheureusement actuellement, il y a toujours cette image qui peut être négative, c'est-à-dire, je le sais, il y a beaucoup de gens qui me voient comme une femme soumise […] ». (Hana)*

« En ce moment avec ce qui se passe, j'ai l'impression que ce n'est pas très bien vu. Je vois parfois des personnes qui ont peur ou bien qui me regardent avec méfiance ». (Naïma)

Zohra nous explique avoir eu peur de la réaction des gens lorsqu'elle a commencé à porter le voile. Cette crainte est également liée aux événements internationaux.

« Au début, j'avais peur de ça justement. En plus, j'ai vraiment choisi le mauvais moment, juste après les attentats, je me suis dit qu'on allait mal me regarder, je n'avais pas fait exprès, c'était une coïncidence ». (Zohra)

Pour certaines répondantes, c'est surtout l'aspect religieux que les gens remarquent en premier lieu et sur lequel ils s'arrêtent. Pour elles, cela reflète seulement une partie de leur identité. En effet, cette image est réductrice de qui elles sont.

« L'image que je renvoie aux inconnus, c'est que je suis quelqu'un de très sage, enfin toujours dans les limites. On m'a mise dans cette case : je suis la musulmane qui n'a pas le droit de sortir, de fréquenter des hommes etc. ». (Nadine)

« J'ai l'impression que les gens quand ils pensent que quelqu'un est religieux, ils pensent que c'est une personne calme, assise en train de prier, mais non ça va au-delà ». (Sherine)

Nadine affirme donc que certaines personnes peuvent être surprises ou étonnées, par exemple, lorsqu'elles la voient à une fête ou encore voyager seule.

« Ils sont assez ouverts, mais assez étonnés que je sois là ». (Nadine)

Zohra et Leïla pensent que le voile n'a pas une grande influence sur la manière dont elles sont perçues. En effet, elles ne pensent pas dégager une

image négative en portant le voile. Pour elles, c'est surtout leur comportement et leur attitude qui comptent.

> *« Je pense que de manière générale, je ne dégage pas une image négative, je suis assez souriante, ouverte, en fait je trouve que ça se voit beaucoup dans la manière dont une personne marche, parle avec les gens etc. Enfin je suis comme tout le monde quoi ». (Leïla)*

> *« Je n'ai pas l'impression que les gens ils ont peur de venir me parler, parce qu'il y a des gens que je ne connais pas qui viennent me parler ». (Zohra)*

L'image qu'elles reçoivent d'elles-mêmes de la société, dépend aussi des expériences qu'elles ont vécues. En effet, chacune se voit différemment à travers autrui. Certaines témoignent ne pas avoir reçu de remarques négatives et donc ne pas se sentir perçues différemment. Une des participantes souligne cette relation entre l'image de soi et les remarques des gens.

> *« Bon après ça dépend des remarques qu'on reçoit depuis qu'on est voilée, c'est comme ça qu'on voit comment ils nous voient ». (Sanaa)*

Lors de nos entretiens, les répondantes nous apprennent qu'elles n'ont pas reçu beaucoup de remarques négatives depuis qu'elles portent le voile et que lorsqu'elles en reçoivent, certaines jeunes filles essayent de dialoguer avec la personne, afin de "rétablir" une image positive ou d'expliquer leur point de vue.

> *« […] j'essaye toujours de dialoguer avec la personne, mais après, on se rend compte toute suite si la personne est ouverte au dialogue ou pas […] ». (Leïla)*

7.3.2 Les effets du discours dominant sur l'image de soi

Nous pouvons observer que l'image que souhaitent renvoyer les jeunes filles d'elles-mêmes à la société se base surtout sur les propos du discours dominant. Les participantes à cette recherche sont conscientes de ce que peut signifier le voile dans nos sociétés et cherchent donc à contrer cette image négative. Il est intéressant de constater que la majorité des répondantes s'accordent sur ce point. En portant le voile, elles désirent mettre en avant la compatibilité entre le fait d'être voilées et d'être intégrées et émancipées.

> *« C'est l'image que ce n'est pas parce qu'on est une femme, et qu'on est une femme musulmane voilée, qu'on ne peut pas faire tout ce que les autres femmes font, c'est-à-dire que ce n'est pas parce que je suis voilée que je ne vais pas faire des études, que je suis bête, que je ne peux pas voyager, que je ne peux pas faire du sport […] ». (Leïla)*

> *« […] l'image que je veux renvoyer, c'est que même en étant voilée, on peut être libre de faire ce que l'on veut ». (Nadine)*

> *« […] je porte le voile, mais ça ne veut pas dire que je suis une femme soumise. Je suis aussi, je veux dire, je fais du sport, je m'amuse, je fais pleins d'activités […] ». (Naïma)*

> *« Je n'aimerais pas qu'on pense que parce que je suis voilée, je suis quelqu'un d'inaccessible ». (Zohra)*

> *« Je veux montrer qu'on est déterminée qu'on est pas des gens qui vont rester à la maison et ne rien faire, on a envie de travailler, d'avoir une vie sociale et professionnelle et aussi familiale bien sûr ». (Sanaa)*

La réaction de ces jeunes filles face au discours dominant est plutôt homogène. En effet, elles ne se reconnaissent pas dans celui-ci et souhaitent montrer qu'il ne correspond pas aux valeurs auxquelles elles associent le

voile. Elles adoptent un certain comportement afin de contrer cette représentation de la femme voilée. Pour Leïla, par exemple, ces stéréotypes, la poussent justement à se dépasser afin de changer la vision des gens.

> *« Je suis vraiment celle qui va se battre pour avoir ce qu'elle veut, qui ne va pas baisser les bras, […] je me dis on a rien sans rien donc c'est à toi aussi de prouver et de faire changer les choses ». (Leïla)*

La vision d'Hana aussi souligne cette volonté de faire évoluer les mentalités, même si elle reconnaît que ce n'est pas toujours facile.

> *« J'ai l'impression aussi, que j'ai beau faire des choses, je suis dans le milieu associatif, enfin je bouge beaucoup, j'aime m'investir dans la vie citoyenne, mais j'ai l'impression quoi que je fasse, il y a toujours cette image du fait que je porte le voile ». (Hana)*

Nadine nous confie aimer aller à l'encontre de certains aprioris et justement casser l'image de la femme voilée qui peut exister en Suisse ou en Occident.

> *« J'aime bien aussi casser un peu ces aprioris que les gens ont souvent de la femme musulmane ». (Nadine)*

Certaines participantes témoignent de l'importance de renvoyer une image positive d'elles-mêmes, afin de donner une meilleure vision du voile mais aussi de l'Islam auprès de la population suisse. Pour elles, l'image du voile est donc liée à la représentation de l'Islam qui existe dans nos sociétés.

> *« En portant le voile, je suis consciente qu'on représente un petit peu la religion musulmane. Du coup, j'essaye de donner la meilleure image possible ». (Hana)*

« Quand j'ai mis le voile, je ne disais pas d'insultes parce que je faisais attention au regard des autres, parce que l'Islam ce n'est pas très bien vu ». (Naïma)

« […] quand tu es voilée, tu réfléchis avant d'agir, il ne faut pas que les gens aient une mauvaise image de l'Islam, enfin tu fais attention à ton comportement ça représente beaucoup ». (Zohra)

Sherine est également consciente du discours dominant. Elle témoigne porter le voile avant tout pour elle-même et donc se soucie peut-être moins de l'image qu'elle peut renvoyer. Pour elle, l'apparence importe peu, c'est ce qu'on a à l'intérieur qui compte.

« Je n'ai pas forcément envie de donner une image de moi, c'est surtout pour moi-même. […] montrer aussi que tout ne fait pas l'apparence ». (Sherine)

7.4 Relations

La dimension relationnelle comprend les différents rapports sociaux des jeunes filles interviewées. Nous avons divisé leurs relations en trois niveaux : relations familiales, amicales et professionnelles. Le fait de porter le voile peut avoir pour certaines jeunes filles une influence ou provoquer un changement par rapport à leurs relations.

7.4.1 Relations familiales

L'influence du voile par rapport aux relations familiales varie d'une jeune fille à l'autre. En effet, comme nous l'avons déjà mentionné, certaines sont les seules à porter le voile au sein de leur famille. De plus, la religion au sein de chaque foyer n'a pas non plus la même importance. Pour Nadine, par exemple, le fait qu'elle choisisse de porter le voile n'a pas été très bien accepté par sa famille.

« Pour ma mère c'est toujours difficile d'accepter, elle me dit que : "je ne trouverai pas de travail, que je me fais toujours remarquer, que je ne suis pas comme les autres, ici en Suisse" ». (Nadine)

« Mon père, il n'était pas d'accord non plus. Comme j'habite en Suisse, on a beaucoup de barrières etc. ». (Nadine)

Nadine explique surtout que les réactions de ses parents sont liées à la peur. En effet, elle témoigne que son père, qui vit au Maroc, l'appelle beaucoup plus qu'avant afin de se rassurer et de prendre de ses nouvelles. Sa mère se soucie de son futur, du fait qu'elle ne puisse trouver de travail à cause du voile.

Sanaa nous confie aussi avoir observé un changement par rapport à sa relation avec sa famille depuis qu'elle porte le voile. Elle est également la seule à porter le voile au sein de sa famille. Ses parents n'étaient pas non plus d'accord avec cette idée au début, même si la religion occupe une place importante pour eux. Pour elle, c'est surtout son rôle familial qui a changé, car on lui fait beaucoup plus confiance et on lui demande plus son avis.

« […] depuis que je suis voilée, j'ai l'impression dans ma famille, c'est une impression, qu'on me demande plus conseil sur des sujets, car ils savent que je me suis plus rapprochée de la religion […], ils me font plus confiance ». (Sanaa)

Sherine, qui a commencé à porter le voile à 16 ans, souligne l'importance que cela a dans sa famille. Sa mère et sa sœur le portent également et les membres de sa famille en Iran aussi. Ses parents étaient donc contents, qu'elle ait également fait le choix de le porter.

« Avec mes parents, avec ma famille, c'est quand même important, je pense que je me ferais juger si j'enlève mon voile, c'est un peu plus tendu. C'est

vraiment un truc qui est ancré dans ma famille et si du jour au lendemain je l'enlève, ils ne comprendront pas ». (Sherine)

Néanmoins, pour les autres participantes le voile n'a pas d'influence sur leurs relations familiales. Elles n'ont remarqué aucun changement. Certaines précisent qu'à la maison, elles ne portent pas souvent le voile, puisqu'elles n'ont pas besoin de couvrir leurs cheveux en présence de leur père et de leurs frères. Elles sont toutes issues de familles pratiquantes et ne sont pas les seules à le porter chez elles.

« Alors dans mes relations familiales, non pas forcément. Non je ne pense pas ». (Hana)

« Familiales, je trouve que ça n'a rien changé ». (Zohra)

« Familiales, je ne pense pas trop ». (Leïla)

« "Euh", je ne pense pas du tout ». (Naïma)

7.4.2 Relations amicales

En ce qui concerne l'influence du voile sur leurs relations amicales, les jeunes filles n'ont pas les mêmes expériences. En effet, le fait d'avoir mis le foulard à des âges différents n'implique pas les mêmes changements au niveau des relations amicales. A la période du cycle ou du collège, il provoque plus de questions ou interpelle plus, car la construction identitaire est plus importante. Hana, par exemple, nous explique avoir choisi de le porter avant d'entrer au cycle, car c'était plus facile pour elle par rapport aux autres élèves.

« C'était plus facile de le mettre au début du cycle que d'arriver au milieu avec ». (Hana)

Pour Leïla, qui a décidé de mettre le voile au début de collège, il n'y a pas eu de changement au niveau de sa relation avec ses amis. Elle affirme qu'au

début ils ont quand même posé quelques questions afin de comprendre son choix, mais que cela n'a pas eu d'influence sur leur amitié.

> *« […] c'était un peu la surprise aussi parce que j'avais dit à personne et ils m'ont aussi demandé pourquoi tu l'as mis etc. C'était juste comme ça la première fois qu'ils m'ont vu, des petites questions de curiosité et ensuite ils sont passés au-delà ». (Leïla)*

Certaines répondantes affirment ne pas avoir remarqué de changements dans leurs relations amicales depuis qu'elles portent le voile. En effet, au sein de leur groupe d'amis, elles ne se sentent pas catégorisées comme celles qui portent le voile. Au contraire, elles nous confient que leurs amis ne les voient pas différemment parce qu'elles portent un voile et vont jusqu'à l'oublier.

> *« Quand je suis avec mes amies, je ne suis pas la fille voilée ». (Sherine)*

> *« Même maintenant une amie à moi se trompe toujours et me dit : " ah c'est joli tes cheveux", parce que je change souvent de couleur de voile. Pour eux, ça fait partie de moi et pour moi aussi ». (Nadine)*

> *« Je n'ai pas l'impression que le voile ait une influence, d'ailleurs mes amies, elles me disent : "On te connaît depuis tellement longtemps que le voile, nous on ne le voit même plus" ». (Leïla)*

Pour Naïma, le voile n'a pas d'influence concernant ses relations amicales. Cependant, avec certains amis, elle préfère éviter le sujet afin de ne pas créer des tensions, car elle sait qu'ils n'ont pas la même vision du voile. Pour elle, il n'est pas nécessaire qu'ils aient les mêmes opinions pour rester amis.

> *« Par exemple, ils vont me dire que le voile, c'est un symbole de soumission de la femme, alors que moi je ne suis pas du tout d'accord avec ça. Ils ont des visions à eux sur le voile et peut-être qu'ils n'aiment pas du tout ça, mais ça*

n'affecte pas notre amitié. […] Pour ne pas gâcher notre amitié, on ne fait pas de débat dessus ». (Naïma)

Pour certaines répondantes la vision et l'opinion de leurs amis comptent beaucoup plus. En effet, elles avaient peur de leurs réactions et sont rassurées de voir que cela n'a rien changé.

« Le problème c'était : est-ce que j'allais me faire accepter par mes amis ou pas et vu que je voyais qu'il n'y avait pas de soucis, ça a été ». (Sherine)

« Et là ça m'a fait rire, parce qu'un ami que je connais depuis longtemps, depuis l'école primaire, a dit "Moi j'avais peur que ce ne soit plus la même, […] et après j'ai vu que plus le temps avançait, j'ai vu que c'était la même, folle et rigolote". Et vraiment quand il a dit ça, ça m'a un peu rassurée ». (Leïla)

Contrairement aux autres participantes, Sanaa observe un changement par rapport à quelques-unes de ses amies, qui évitent de parler de certains sujets avec elle. C'est donc plutôt au niveau des sujets de conversation qu'elle a remarqué une différence, mais pas par rapport à leurs comportements.

« J'ai des amies qui depuis que je suis voilée, elles n'osent plus me raconter leurs histoires avec leurs copains. Moi ça ne me dérangerait pas, mais je pense qu'elles se sentent un peu mal de parler de ça avec moi ». (Sanaa)

Leïla et Sanaa précisent qu'elles sont souvent sollicitées par leurs amis concernant des questions liées à leur religion. Elles sont devenues leur référence en matière d'Islam.

« A chaque fois qu'il se passe quelque chose avec l'actualité, je suis un peu leur référence en Islam ». (Leïla)

« Et sinon, on me demande des conseils, par exemple des amies musulmanes qui me demandent ce que je pense ». (Sanaa)

Une seule participante évoque la difficulté de créer de nouvelles amitiés depuis qu'elle a mis le voile. Elle dit rencontrer moins de personnes qu'auparavant.

« J'ai plus de mal à faire de nouvelles connaissances. C'est souvent des aprioris, comme j'avais dit, donc du coup les gens ont besoin de me connaître un peu mieux pour savoir qui je suis, de regarder au-delà de la religion, au-delà de ce que mon voile représente ». (Nadine)

7.4.3 Relations professionnelles

Cette dimension se rattache plutôt au futur, car les jeunes filles interviewées sont encore en étude. Même si certaines travaillent en dehors de l'Université, la question de l'influence du voile par rapport à leurs relations professionnelles se pose surtout lorsqu'elles commenceront à chercher un travail après leurs études. En ce qui concerne le port du voile, nous avons pu nous apercevoir qu'il n'est pas toujours facile de pouvoir travailler avec en Suisse. Par opposition aux relations familiales et amicales, leurs réponses sont beaucoup plus homogènes. En effet, elles se rendent compte de la difficulté de trouver un travail avec le voile en Suisse.

« Après au niveau professionnel, c'est là où c'est vraiment le plus dur, parce que travailler en Suisse avec le voile, c'est très compliqué, après ça dépend des domaines ». (Leïla)

« Au niveau professionnel, je pense que j'aurais peut-être du mal ici en Suisse à trouver un travail si je souhaite rester voilée ». (Nadine)

« Et donc je pense que le voile c'est quand même un obstacle pour le travail, c'est sûr ». (Sanaa)

Elles voient le voile comme une difficulté supplémentaire pour trouver un travail. En effet, elles pensent avoir moins d'opportunités qu'une femme qui ne porte pas de voile.

> *« Si en plus, je ne sais pas, il y a le CV d'une fille voilée et d'une fille non voilée, on ne va pas se tourner vers la fille voilée d'abord ». (Leïla)*

Une seule participante pense que le voile a effectivement une influence au niveau professionnel, mais pour elle cela n'est pas forcément négatif.

> *« Mais je pense que oui, ça aura une influence quand même. Je ne sais pas si ça sera positif ou négatif mais ça aura une influence ». (Zohra)*

Malgré ces complications, toutes les jeunes filles ne sont pas prêtes à enlever leur voile pour pouvoir travailler. Certaines expliquent être d'accord de le retirer dans le cadre professionnel et s'attendent à devoir le faire.

> *« Autrement dans mon quotidien, je m'apprête déjà à peut-être enlever le voile pour travailler ». (Nadine)*

> *« Après moi je fais des études de Droit, je veux devenir avocate, je sais qu'à un moment ou à un autre je vais devoir aller au tribunal plaider et je sais que le voile au tribunal, ce n'est pas possible. Donc à ce moment-là, je serais prête à l'enlever ». (Leïla)*

D'autres, au contraire, ne se sentent pas prêtes à enlever leur voile pour travailler. En effet, elles analyseront toutes les solutions possibles avant de prendre la décision de le retirer. De plus, elles mentionnent pouvoir y renoncer seulement dans des cas extrêmes.

« Je ne crois pas que j'aimerais mettre de côté mon identité parce qu'on ne tolère pas que je porte le voile ». (Sherine)

« Après si c'est dans un cas extrême, par exemple, j'ai vraiment besoin d'argent et je dois travailler, d'accord, je l'enlèverais pour le travail ». (Naïma)

« […] j'essaye de trouver d'autres solutions. Mais si je n'ai vraiment pas le choix, je l'enlève pour le travail et je le remets ». (Zohra)

« Alors si je le devais, c'est à définir, si je vais mourir de faim et ne pas trouver un appartement si je ne travaille pas, je le ferais, mais sinon si c'est juste pour mon épanouissement personnel, non je ne le ferais pas, j'en serais incapable ». (Hana)

Sanaa est la seule à affirmer qu'elle ne serait pas d'accord de l'enlever. Pour, elle ce n'est pas quelque chose qu'elle envisage pour le moment. Elle nous confie que le voile passe avant le travail.

« Enfin quand on me dit comme ça, je ne pourrais jamais l'enlever ». « C'est pas ça (le travail) qui va m'empêcher de me voiler, je ne sais pas, ça ne me paraissait vraiment pas une raison de ne pas porter le voile ». (Sanaa)

Cette difficulté à trouver un emploi est, à notre avis, une fois encore, liée à la représentation que la société suisse a du voile. Même si le patron n'est pas opposé à ce qu'une jeune fille qui porte le foulard travaille pour lui, il pense également à sa clientèle. Sherine nous fait part de la difficulté pour sa sœur, qui porte aussi le voile, à trouver son stage de dernière année de Master.

« Elle est en pharmacie, elle a dû chercher un stage pour sa dernière année de Master et elle a eu beaucoup de peine à se faire accepter, alors qu'elle a vraiment des notes excellentes. Au final, elle a trouvé une pharmacie, mais elle doit aller jusqu'à Lausanne tous les jours ». (Sherine)

7.5 Activités

Cette composante du "système de l'acteur" comprend toutes les activités réalisées par les jeunes filles, c'est-à-dire leur formation, mais également leurs loisirs. La majorité des participantes à cette étude sont nées en Suisse et ont fait toute leur scolarité dans le canton de Genève. Nadine est la seule qui n'est pas née en Suisse, mais elle est arrivée à l'âge de 12 ans. Elles ont toutes choisi de poursuivre des études universitaires. Le voile a eu plus ou moins d'influence sur le choix de leur formation.

7.5.1 Études

Nous avons pu observer, dans le tableau comparatif des profils des jeunes filles (tableau 1), que la plupart d'entre elles réalisent leurs études en Relations Internationales. Il est intéressant de constater que pour ces étudiantes, le fait qu'elles portent le voile a joué un rôle dans le choix de leur formation. En effet, pour elles, ces études leur permettront de travailler plus facilement avec le voile et de ne pas être confrontées à devoir l'enlever.

> *« Personnellement, j'ai essayé de choisir une voie où je pourrais travailler librement avec. Je n'aimerais vraiment pas être exposée au fait de devoir considérer à l'enlever. On peut dire que ça a affecté mes choix vu que j'ai voulu éviter le fait d'avoir des problèmes par la suite ». (Zohra)*

> *« Moi, par exemple, j'aurais beaucoup voulu enseigner, j'aime vraiment beaucoup ça, mais je ne l'ai pas fait justement à cause de la question du voile ». (Hana)*

> *« Je suis en Relations Internationales et je me disais si je travaille dans une ONG comme c'est international, ils me laisseraient peut-être ». (Naïma)*

Pour Sanaa, le voile a également joué un rôle dans sa décision de réaliser des études en Relations Internationales. Cependant, sa motivation de suivre cette

formation n'est pas en lien avec une future recherche d'emploi, mais plutôt avec des intérêts personnels.

> *« Pour moi oui quand même, parce que depuis que je me suis voilée, je me soucie plus de ce qui se passe dans le monde aussi, enfin, ce qui touche les musulmans et les non musulmans, les minorités qui sont persécutées ou même les peuples qui sont en train de souffrir. Et je me suis dit que Relations Internationales, ça pourrait m'aider à comprendre la géopolitique […] ». (Sanaa)*

Pour Leïla et Sherine, le fait d'avoir mis le voile ne les a pas freinées dans leur choix. Elles savaient depuis longtemps qu'elles voulaient faire du Droit et donc ont décidé de réaliser leur projet, même si elles sont conscientes qu'elles pourraient devoir retirer leur voile dans le cadre de leur profession.

> *« Non pas du tout, c'est déjà quelque chose que j'avais envie de faire depuis longtemps. Et justement, je dirais à l'inverse, je n'ai même pas tenu compte du voile quand j'ai décidé de faire du Droit […]. Sincèrement, je n'ai pas pris en compte ça, je me suis dit ce n'est pas grave, c'est ce que je veux faire et je ne vais pas commencer à me mettre des barrières maintenant parce que je porte un voile ». (Leïla)*

> *« Non pour moi, je savais que je voulais faire du Droit ». (Sherine)*

Nadine aussi nous explique qu'elle a fait abstraction de son voile lorsqu'elle a décidé de faire ses études en Traduction et Interprétation. Elle précise même qu'elle va jusqu'à oublier qu'elle a un voile.

> *« Non vraiment pas, parce que mon voile fait partie de moi et puis j'oublie souvent que je suis voilée. Je suis comme toute autre personne ». (Nadine)*

7.5.2 Loisirs

Lors de nos entretiens les jeunes filles ont moins évoqué l'importance du voile concernant le choix de leurs loisirs, car les conséquences ne sont pas les mêmes que pour les études, comme par exemple la recherche d'un emploi. Seule Nadine nous confie explicitement ne pas tenir compte de son foulard dans la pratique de ses loisirs.

> *« Je peux très bien aller au fitness, alors qu'il y a des hommes, pour certaines femmes, c'est exclu ». (Nadine)*

Sherine ne perçoit pas une grande différence par rapport aux autres filles de son âge en ce qui concerne ses activités extrascolaires. Cependant, elle souligne ne pas pouvoir exercer certaines activités qui pourtant lui plairaient. Zohra mentionne aussi cette différence.

> *« Et mes loisirs, la seule chose que j'ai envie de faire mais que je ne peux pas, c'est aller à la piscine en été ». (Sherine)*

> *« On t'invite à aller à la piscine, tu ne peux pas ». (Zohra)*

Les autres participantes évoquent moins la question de l'influence du voile par rapport à leurs loisirs. Néanmoins, nous pouvons observer que pour certaines d'entre elles, la religion occupe également une place importante au sein de leurs activités extrascolaires. En effet, plusieurs jeunes filles donnent ou suivent des cours de religion durant leur temps libre.

> *« Parfois, je vais à des cours, qui sont en fait des cours religieux, à la mosquée ou chez une dame ». (Naïma)*

> *« Je fais des cours de calligraphie arabe et je donne des cours de religion ». (Zohra)*

8. Discussion des résultats

Dans cette partie, nous allons nous concentrer sur les résultats obtenus par rapport à notre hypothèse, afin de la confirmer ou de l'infirmer. Pour ce faire, nous allons revenir sur certains points intéressants qui sont apparus lors de nos entretiens. Nous allons également comparer l'influence des différentes composantes du "système de l'acteur" chez les jeunes filles interviewées.

Nous avons observé à travers nos entretiens que pour toutes les participantes la dimension religieuse du voile est très importante. En effet, leur choix de porter le voile se réfère principalement à des valeurs et des motifs religieux. Cependant, nous avons pu nous apercevoir que dans un pays où le port du voile n'est pas requis, cela donne lieu à des différences quant à la question du rôle ou de l'influence du voile dans leur quotidien. En effet, chaque jeune fille développe des stratégies afin de pouvoir concilier le port du voile avec ses motivations personnelles, ses études, ses relations, ses activités etc.

Le voile n'exerce donc pas la même influence en ce qui concerne certains choix des jeunes filles. Elles soulignent toutes les difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées en portant le voile. Néanmoins, chacune le vit différemment. Pour certaines, les choix qu'elles effectuent, notamment au niveau de leur formation tiennent compte du fait qu'elles portent le voile. En effet, elles vont suivre des études qui leur permettent de pouvoir travailler avec le voile. Certaines sont même prêtes à renoncer à une formation qui leur correspondrait mieux. Cela ne signifie pas nécessairement que le voile a plus d'importance pour elles, mais reflète plutôt l'idée d'éviter certaines difficultés par la suite. D'autres, au contraire, prennent des décisions avant de penser aux complications qu'elles peuvent rencontrer. En effet, pour elles, le foulard ne doit pas représenter une barrière quant à leur choix. La place du voile dans le quotidien de ces jeunes filles n'a donc pas la même importance. Pour certaines, il va jusqu'à déterminer des choix, tandis que

pour les autres, il n'est pas nécessairement une priorité dans la prise de décision. Cette influence peut être consciente, comme nous l'avons observé, mais peut se réaliser également de manière inconsciente. En effet, il est intéressant de constater que seulement deux répondantes nous ont confié ne pas pouvoir se baigner durant les mois d'été. Il est possible que pour les autres jeunes filles, c'est une activité qu'elles n'envisagent même plus et donc qu'elles ne mentionnent pas lors des entretiens.

Le fait de porter le voile est souvent associé à une obligation religieuse qui viendrait du père ou du mari. Or, nous avons pu observer lors de nos entretiens que chaque jeune fille a des motivations variées quant à la décision de porter le voile. En effet, certaines évoquent des motifs de différenciation par rapport à leurs familles ou à leurs pairs, afin d'affirmer leur identité. D'autres considèrent le voile comme un besoin pour se sentir soi-même. Des motifs religieux sont également cités par les intervenantes, comme la pudeur ou encore le rapport à Dieu. Il n'existe donc pas une seule motivation ou raison concernant le choix de porter le voile et celles-ci varient en fonction de chaque jeune fille. De plus, nous avons pu remarquer que certaines motivations sont très personnelles, comme par exemple pour Naïma ou Nadine.

L'âge auquel elles mettent le voile est souvent lié au commencement de la puberté. Toutefois, nous avons pu nous rendre compte que chaque participante a décidé de le porter à un âge différent et celui-ci ne correspond pas nécessairement à la puberté. Cela implique également que la réflexion autour du choix de se voiler n'est pas similaire. En effet, certaines sont arrivées beaucoup plus vite à cette décision, alors que pour d'autres cela a demandé plus de réflexion et donc a pris plus de temps. De plus, l'approche qui amène à cette décision est différente. Naïma, par exemple, s'appuie sur les connaissances de son frère au sujet de l'Islam, pour saisir l'importance du voile dans la religion, tandis que Nadine et Zohra effectuent leurs propres recherches.

Il est également intéressant de remarquer que les jeunes filles qui font le choix de porter le voile, ne font pas forcément partie d'une famille religieuse ou pratiquante. De plus, certaines le mettent contre l'avis de leur famille. En effet, pour plusieurs jeunes filles leur foi est vécue de manière individuelle et le fait de porter le voile ne correspond pas nécessairement à la vision familiale de la religion. Pour d'autres, la religion appartient à leur culture familiale et elles ont grandi avec. Nous pouvons nous demander si la place de la religion au sein de la famille joue un rôle par rapport à l'âge auquel elles ont commencé à porter le voile. En effet, Nadine, par exemple, qui est celle qui a mis le foulard le plus tard (21 ans), n'est pas issue d'une famille pratiquante, contrairement à Hana qui l'a mis à 12 ans. Cela a peut-être joué un rôle, mais nous remarquons également que ce n'est pas une règle absolue. Effectivement, dans une même famille, il peut y avoir des différences par rapport à l'âge auquel elles décident de porter le foulard. Pour Sherine, par exemple, sa sœur a commencé à le porter beaucoup plus tôt qu'elle. De plus, pas toutes les jeunes filles d'une même famille prennent la décision de se voiler. Par exemple, Leïla a mis le foulard, tandis que sa sœur a fait le choix de ne pas le porter. Le contexte familial joue donc un rôle, mais il n'est pas déterminant comme nous avons pu le démontrer.

L'influence du voile en ce qui concerne leurs relations est également différenciée. Le foulard, pour quelques participantes a apporté des changements par rapport à leurs relations amicales ou familiales. En effet, certaines personnes adoptent un autre comportement avec elles depuis qu'elles portent le voile. Ce dernier peut donc avoir un impact plus ou moins grand par rapport à la relation qu'elles ont avec certaines personnes. Nous avons pu également observer que pour des participantes, le fait de porter le voile les a amenées à se comporter différemment face à autrui. Effectivement, plusieurs intervenantes soulignent l'importance d'adopter un certain comportement lorsqu'elles mettent le voile. Or, d'autres répondantes précisent ne pas avoir changé d'attitude par rapport à leurs amis ou à leur

famille. La relation homme et femme n'est pas non plus vécue de la même manière. En effet, certaines répondantes font attention à ne pas parler avec des hommes en public, tandis que pour d'autres cela n'est pas un problème. Le fait de porter le voile n'implique donc pas nécessairement les mêmes changements pour ces jeunes filles au niveau relationnel. L'influence du voile sur leurs relations peut également se réaliser de manière inconsciente. Plusieurs jeunes filles soulignent lors des entretiens avoir beaucoup d'amies musulmanes, car elles partagent les mêmes intérêts.

Lors de nos entretiens, nous avons pu constater que les répondantes font référence aux mêmes valeurs que ceux qui critiquent le voile. Ces jeunes filles réagissent face à l'image de soi négative que leur renvoie le discours dominant en utilisant le même registre pour défendre leur choix de porter le voile. Selon Becker chaque société détient son propre système de normes et un individu qui n'y répondrait pas est étiqueté comme déviant, c'est-à-dire comme "étranger" par les autres. La théorie de la déviance doit être comprise comme une interaction entre la société et l'individu. En effet, Becker met en évidence que : « Les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance » (1985, p.32). Un individu qui ne répond pas à une norme est jugé comme déviant par les autres membres de la société. C'est donc le regard porté sur son action qui fait de lui "un étranger" est non l'action en soi. En s'appuyant sur la théorie de Becker, nous pouvons considérer que ces jeunes filles sont jugées comme "non-conformes", comme déviantes par le discours dominant.

Néanmoins, elles refusent par exemple l'étiquette de femme soumise, qu'on leur assigne. Cette réaction résulte des différences entre leur représentation du voile et celle donnée par la société. Un comportement peut être jugé comme déviant par un groupe mais pas par un autre. Comme le souligne Becker : « Il se peut qu'il (l'individu étiqueté) n'accepte pas la norme selon laquelle on le juge ou qu'il dénie à ceux qui le juge la compétence ou la légitimité de le faire » (1985, p.25). Par rapport à cela, plusieurs répondantes

mentionnent le peu de connaissance que peuvent avoir certaines personnes au sujet du voile et de l'Islam. Quant à la question de l'émancipation de la femme, elles énoncent ne pas se reconnaître dans le féminisme qui existe en Occident. Comme l'indique Becker : « Un individu peut estimer en effet qu'il est jugé selon des normes qu'il n'a pas contribué à élaborer […] » (1985, p.39).

Dès lors, nous pouvons considérer la réaction des participantes comme un système d'auto-justification qui leur permet de préserver leur identité (Becker, 1985, p. 61). Effectivement, comme l'évoque Becker : « Une personne qui peut dissiper ses propres doutes en adoptant un système de justification s'installe dans une forme de déviance plus réfléchie et plus cohérente » (1985, p.61). Les jeunes filles revendiquent donc une différence, mais désirent également exposer que celle-ci n'est pas incompatible avec les normes présentes dans la société suisse. Elles ne sont pas moins suissesses parce qu'elles portent le voile. En effet, lors de nos entretiens, nous avons observé que leurs réponses sont revendicatrices d'une différence, mais qu'elles ne se considèrent pas comme extérieures à la société. Certaines comparent leur décision de se voiler à n'importe quel autre choix, comme se teindre les cheveux d'une couleur extravagante ou adopter un certain style vestimentaire. Elles mettent également en avant le fait qu'elles réalisent des études universitaires. Par ailleurs, des participantes mentionnent vouloir s'écarter de l'image de la femme présente dans notre société, qu'elles jugent comme dégradante. Elles reprennent les propos du discours dominant pour les appliquer à l'image de la femme occidentale et se définissent également comme "féministes". Ces jeunes filles dénoncent donc l'importance de l'apparence physique qui existe dans les sociétés occidentales.

Nous pensons que ces réactions relatives au discours dominant leur permettent d'assurer un équilibre entre leur religion et la culture suisse et d'articuler des positions opposées, c'est-à-dire les différents points de vue

existants sur le voile. Nous pouvons également évoquer l'idée d'équilibre identitaire entre la culture "d'accueil" et leur culture d'origine ou leur culture familiale (Holh, 2016, p.9). S'étant écartées de "la norme", ces jeunes filles ne vont pas répondre de manière "socialement désirable", c'est-à-dire qu'elles ne vont pas aller dans le sens d'une condamnation du foulard. Effectivement, les réponses qu'elles donnent sont revendicatrices d'une différence. Leur rapport au voile doit donc être compris comme une justification de cette différence, qui leur permet de faire apparaître leur position comme rationnelle.

Le rapport au voile ne doit pas être seulement analysé à partir des actions des jeunes filles, car leur réflexivité ne dépend pas uniquement de facteurs internes. Il faut tenir compte également de l'interaction avec la structure sociale. Il n'y a donc pas un rapport direct entre la personne et le voile. En effet, ces jeunes filles défendent leurs positions sur le voile en fonction du regard que leur porte la société. Elles justifient leurs perceptions du foulard par rapport à la vision du discours dominant.

L'utilisation du "système de l'acteur" comme grille d'analyse, nous a permis de nous rendre compte de l'influence que les différentes composantes peuvent exercer entre elles. Néanmoins, chaque variante n'a pas la même importance pour les jeunes filles interviewées. En effet, les dimensions du "système de l'acteur" interviennent de manière différenciée selon la justification qu'elles donnent au port du voile. Nous pouvons donc considérer que la réflexivité des jeunes filles quant à la question du port du voile est variable. Par exemple, pour Sherine, l'image de soi par rapport à ses amies a été un facteur important en ce qui concerne sa réflexion autour du choix de se voiler et a "retardé" sa décision. Naïma, au contraire, comme nous avons pu l'observer, ne tient pas nécessairement compte de l'opinion de ses amis à propos du voile. Cependant, elle s'inquiète plus du regard de la société sur le port du voile que Sherine. Elle veille donc à adopter un comportement convenable, afin de donner une bonne image d'elle-même et de sa religion.

Il est donc intéressant de constater que l'influence des différentes composantes du "système de l'acteur" peuvent varier d'une personne à l'autre. Pour Nadine, par exemple, la relation avec sa famille apparaît comme une justification de sa motivation de mettre le foulard, tandis que pour Leïla, cette composante a moins d'influence par rapport à son choix de se voiler.

Le rapport au voile parmi les répondantes n'est donc pas homogène. Même si sur certains points les participantes à cette étude s'accordent, il reste quelque chose de très personnel. En effet, le fait de porter le foulard s'inscrit dans la relation qu'elles ont avec Dieu. Le sens donné au voile varie donc d'une jeune fille à l'autre. Chacune vit sa foi de manière différente et donc le voile n'occupe pas forcément la même place dans leur quotidien. Certes, elles appartiennent toutes à la même religion, mais elles sont issues de cultures différentes, proviennent de contexte familiaux divers et ont chacune leur personnalité. Il convient de tenir compte de ces différents facteurs et de considérer leur capacité d'action et leur réflexivité afin de comprendre leur rapport au voile. Il est donc important de ne pas s'arrêter à la vision du discours dominant sur le "foulard islamique", car comme nous avons pu l'apercevoir cette perception du voile ne correspond pas à la réalité de ces jeunes filles. Nous avons pu nous rendre compte, à travers ces entretiens, de la variété des profils des jeunes filles qui portent le voile dans le canton de Genève.

Par ailleurs, il est important de tenir compte de la structure sociale dans laquelle elles évoluent, car cette dernière a une influence lors de la justification de leurs perceptions du voile. En effet, nous pouvons nous demander si dans une société majoritairement musulmane la rationalisation autour de la question du voile est similaire.

Toutefois, nous ne pouvons pas affirmer que cette rationalisation se retrouve aussi fortement chez des jeunes filles mineures. Elles n'ont pas nécessairement la même connaissance du discours dominant et donc ne sont pas touchées de la même manière par celui-ci. Des questionnements comme la recherche d'un emploi ou le choix d'une formation n'apparaissent pas aussi sérieusement à un âge plus jeune. Par ailleurs, les relations familiales et amicales évoluent et n'ont pas la même importance selon les âges. Effectivement, à l'adolescence, par exemple, la relation avec les pairs est beaucoup plus forte. Les jeunes filles interviewées ont également un certain recul par rapport à leur situation et leur expérience depuis qu'elles portent le voile. Cette distanciation est peut-être moins forte auprès de filles mineures. Nous ne pensons pas que la réflexivité de ces dernières sur la question du port du voile est plus faible mais qu'elle varie compte tenu de leur âge. Par le fait, il aurait été intéressant dans cette étude de comparer leurs réponses.

Nous pouvons attester que l'âge des répondantes représente une limite de notre travail, car notre échantillon ne nous permet pas de certifier cette diversité du rapport au voile pour toutes les jeunes filles le portant. Il serait donc nécessaire d'étendre la recherche à des jeunes filles mineures afin d'observer si leurs réponses sont aussi différenciées. En effet, l'interview de filles voilées mineures permettrait un nouvel éclairage sur cette question. Nous ne pouvons donc pas généraliser nos résultats à toutes les filles portant le voile dans le canton de Genève.

9. Conclusion

Le discours dominant sur le voile en Suisse impose une certaine vision qui ne correspond pas nécessairement à celles des jeunes filles qui portent le voile. Chacune a un rapport au voile différent qui dépend de divers facteurs comme : son âge, sa personnalité, son rapport à la religion et à la foi, son contexte familial, ainsi que sa culture d'origine. Le sens donné au port du voile varie d'une jeune fille à l'autre et ne pas les écouter correspond à occulter cette diversité. En effet, comme nous avons pu l'apercevoir dans notre cadre théorique, la prise en compte de leurs opinions est nécessaire à la construction d'un dialogue et est respectueuse de leurs droits.

Le manque de connaissance sur ce sujet et la non-représentativité des jeunes filles voilées dans les débats publics contribuent à la construction essentiellement négative du voile. Leur identité est réduite à celle de femmes soumises et elles se voient exclues de la société par ceux qui les défendent au nom du féminisme. Une analyse hégémonique provoque donc l'émergence de nombreux stéréotypes et préjugés à l'égard des jeunes filles qui portent le foulard et donne lieu à de nombreuses discriminations, notamment au niveau de l'éducation et du travail.

La question du voile est située au cœur de l'opposition entre l'Occident et l'Orient, "nous" et "eux", entre ce qui est jugé comme moralement juste ou pas, entre féministes et non féministes, entre laïc et religieux. Ces binarismes se concentrent principalement sur les différences qui existent autour du foulard et jugent nos valeurs comme supérieures à celles des autres. Cette vision catégorise les femmes voilées et ne prend pas en compte la complexité de cette thématique.

Le port du voile reste un sujet controversé qui divise énormément. Dans cette recherche, nous avons voulu exposer différents points de vue. Cela nous a permis de nous questionner sur certaines valeurs présentes dans nos sociétés et sur l'importance d'ouvrir le dialogue à partir de perspectives subalternes.

Ce mémoire tend à essayer de rendre compte des diverses réalités des jeunes filles portant le voile dans le canton de Genève, mais également de l'impact que peut avoir le discours dominant sur leur quotidien. L'interview de jeunes filles mineures nous aurait aidé à mieux saisir les différents rapports au voile existants. En s'intéressant à la vision subjective de ces jeunes filles, nous avons voulu souligner l'importance de les considérer comme actrices de leur propre choix. Nous avons également désiré mettre en exergue la nécessité de prendre en compte les différentes opinions afin de ne pas s'arrêter aux amalgames et stéréotypes qui peuvent émerger dans une société.

Lors de cette étude nous nous sommes concentrés uniquement sur les jeunes filles musulmanes qui portent le voile dans le canton de Genève. Or, il serait intéressant dans une future recherche de s'intéresser à l'opinion et à l'influence du discours dominant sur celles qui ont fait le choix de ne pas mettre le voile en Suisse.

Finalement, des mesures de protection ne suffisent pas à une bonne prise en charge de l'enfant et au respect de son intérêt supérieur. En effet, il faut également tenir compte des prestations offertes à l'enfant et de sa participation dans toutes décisions qui le concernent. L'interdiction du port du voile reflète une vision essentiellement protectionniste et ne considère pas ces jeunes filles comme sujets de droits.

10. Bibliographie

Adi, A. (2006). *Le foulard islamique en Suisse romande : approches conceptuelles et analyse des enjeux du débat médiatique (1996-2004)*. (Mémoire de Licence). Université de Fribourg, Fribourg, Suisse.

Anex, E. (2006). *Les représentations sociales des musulmans auprès des jeunes valaisans.* (Mémoire en Sciences Sociales). Institut des Sciences Sociales et Pédagogiques, Lausanne, Suisse.

Becker, H.S. (1985). *Outsiders, études de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié.

Bellanger, F. (2003). Le Statut des minorités religieuses en Suisse. *Archives de sciences sociales des religions, 48 ème année* (121). 87-99.

Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Paris : Seuil.

Bribosia, E. & Rorive, I. (2004). Le voile à l'école : Une Europe divisée. *Revue trimestrielle des droits de l'homme, Vol 15* (60). 951-984.

Code civil suisse (CC), adopté le 10 décembre 1907, RS 210, (Etat le 1 avril 2016). Repéré à : http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19070042/index.htlm#a80

Coene, G. & Longman, C. (2011). Les paradoxes du débat sur le féminisme et le multiculturalisme. *Nouvelles questions féministes, Vol. 30* (2). 109-112.

Commission des droits de l'homme. (2006). *Droits civils et politiques, notamment la question de l'intolérance religieuse*. (Rapport présenté par Asma Jahangir, Rapporteuse spéciale sur la liberté de religion ou de conviction). E/CN.4/2006/5/Add.4

Commission fédérale contre le racisme. (2006). *Les relations avec la minorité musulmane en Suisse, prise de position de la CFR sur l'évolution actuelle*. Berne. Consulté le 01.12.15 sur : www.edi.ch/ekr/dokumentation/00109/index.htlm

Commission fédérale contre le racisme. (2011). *Interdire le foulard à l'école ?*. Berne. Consulté le 11.03.16 sur : http://www.ekr.admin.ch/pdf/110530_CFR_prise_position_foularde1a3.pdf

Commission fédérale pour les questions de migration. (2010). *Vie musulmane en Suisse. Profils identitaires, demandes et perceptions des musulmans en Suisse*. Rapport réalisé par le Groupe de Recherche sur l'Islam en Suisse. Berne.

Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre femmes et hommes. (2004). *Le port du foulard : une base de discussion pour le débat du 30 novembre 2004 du groupe de travail questions juridiques de la Conférence Suisse des délégués à l'égalité*. Berne : Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, entrée en vigueur pour la Suisse le 26 mars 1977, RS 0.107. Repéré à http://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx

Darbellay, K. (2007). *Demain je mets le voile ou comment parler d'intégration en passant par le foulard.* (Mémoire en formation continue en Etudes Genre). Université de Neuchâtel, Neuchâtel, Suisse.

Darbellay, K. (2010). Représentations de la place des femmes musulmanes dans l'Islam en Suisse, *Politorbis, Vol. 48* (1). 79-87.

Delphy, C. (2006). Antisexisme ou antiracisme ? Un faux dilemme. *Nouvelles questions féministes, Vol. 25* (1). 59-83.

« Demain je mets le voile », [Emission TV], diffusée le 24 novembre 2004, (Infrarouge). Consulté le 15.02.16 sur : http://www.infrarouge.ch/ir/83-demain-mets-voile.

Foehr-Janssens, Y., Naef, S., Schlaepfer. A, et al. (2015). *Voile, corps et pudeur, approches historiques et anthropologiques.* Genève : Labor et Fides.

Gianni, M. & Clavien, G. (2012). Representing gender, defining Muslims ? Gender and figure of otherness in public discourse in Switzerland. In Flood, C., Hutichings S., Miazhevich,G., Nickels, H. (Eds), *Political and Cultural Representations of Muslims : Islam in the plural* (pp.113-130). USA : BRILL.

Groupe de recherche PNR58. (2011). *La religion à l'école, la religiosité des jeunes et les processus de différenciation dans une Suisse plurielle*. Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique. Berne.

Groupe de travail sur la laïcité. (2014). *Rapport du groupe de travail sur la laïcité à l'attention du conseil d'Etat de la République et du Canton de Genève*. Genève.

Hamidi, M. (2014). Le foulard islamique à la croisée des enjeux sociopolitiques. *Les cahiers de l'Islam, revue d'études sur l'Islam et le monde musulman.* Consulté le 03.03.15 sur : http://www.lescahiersdelislam.fr/Le-foulard-islamique-a-la-croisee-d-enjeux-socio-Politique_a640.html

Hanson, K. & Poretti M. (2011). "Living Rights" ou l'enfant sujet de droits : la traduction de la compréhension de leurs droits par les enfants eux-mêmes à l'attention de la communauté internationale. *XIIème colloque interdisciplinaire sur les droits de l'homme*. Fribourg, Suisse.

Hanson, K. & Nieuwenhuys, O. (2012). *Reconceptualizing Children's Rights in International Development, Living Rights, Social justice, Translations.* Cambridge : Cambridge University Press.

Hanson, K. (2014). *Contenu normatif de la Convention relative aux droits de l'enfant (Cours 3)*. Université de Genève, IUKB, Bramois, le 01.10.14.

Hanson, K. (2015). *Défense et Promotion (Cours 5)*. Université de Genève, IUKB, Bramois, le 09.03.15.

Hohl, J. & Normand, M. (2016). Construction et stratégies identitaires des enfants et des adolescents en contexte migratoire : le rôle des intervenants scolaires. *Revue française de pédagogie, n°117*. 39-52.

Jodelet, D. et al. (2009). *Les représentations sociales.* Paris : Presses universitaires de France.

Luceño Moreno, M. (2011). *« L'affaire du voile », une construction médiatique.* (Mémoire en Communication et Information). Université de Liège, Liège, Belgique.

Mannoni, P. (1998). *Les représentations sociales.* Paris : PUF.

Moliner, P. (1996). *Images et représentations sociales : de la théorie des représentations à l'étude des images sociales.* Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.

Nader, L. (2006). Orientalisme, occidentalise et contrôle des femmes. *Nouvelles questions féministes, Vol. 25* (1). 12-24.

Nakad, N. (2013). *Derrière le voile, laïcité et foulard islamique : deux valeurs incompatibles ?*. France : Don Quichotte.

Parini, L., Gianni, M. & Clavien, G. (2012). La transversalité de genre : l'Islam et les musulmans dans la presse suisse francophone. *Recherches féministes, Vol. 25* (1). 163-181.

Pfaff-Czarnecka, J. (2002). Migration et flexibilité. L recherche de solutions aux revendications des minorités religieuses en Suisse. *Revue ethnologie française, Vol. 32* (2). 263-269.

Plateforme humanrights. (2015). La burqa toujours au cœur du débat. Consulté le 04.02.16 sur : http://www.humanrights.ch/fr/droits-humains-suisse/interieure/groupes/culturel/debat-burka-suisse?zur=510

Poretti, M. (2012). Les paradoxes de l'institutionnalisation. Un regard rétrospectif sur deux décennies de plaidoyer international pour les droits de l'enfant. *Journal des jeunes, n°320.* 30-37.

Poretti, M. (2015). *Méthodes qualitatives : l'entretien (Cours 2)*. Cours de méthodologie. Université de Genève, l'IUKB, Bramois, le 17.02.15.

Roux, P., Gianettoni L. & Perrin, C. (2006). Féminisme et racisme. Une recherche exploratoire sur les fondements des divergences relatives au port du foulard. *Nouvelles questions féministes, Vol. 25* (1). 84-106.

Stoecklin, D. (2008). Ecoute et participation des enfants en situation de rue. In Institut international des Droits de l'Enfant (Ed.). *Enfants en situation de rue. Prévention, intervention, respect des droits* (pp.53-65*)*. Sion : IUKB/ IDE.

Stoecklin, D. (2011). Favoriser l'intervention participative à travers la réflexivité : comparaison entre deux modèles systémiques. *Nouvelles pratiques sociales, Vol. 23* (2). 152-166.

Stoecklin, D. (2012). Theories of action in the field of child participation : In search of explicit frameworks. *Childhood, Vol. 20* (4). 443-457.

Stoecklin, D. (SA 2014). *L'enfant acteur et la notion d'agency (Cours 4)*. Cours de sociologie de l'enfance. Université de Genève, IUKB, Bramois, le 22.10.14.

Stoecklin, D. (2014). *Socialisation et maturation (Cours 12)*. Cours de sociologie de l'enfance. Université de Genève, IUKB, Bramois, le 10.12.14.

Triki-Yamina, A. (2004). Conflits internes de savoir chez les étudiantes musulmanes portant le foulard islamique. *Carrefours de l'éducation, Vol.17* (1), 22-40.

Voléry, I. (2016). Sexualisation and the transition from childhood to adulthood in France : From age-related child development control to the construction of civilisational divides. *Childhood, Vol. 23* (1). 140-153.

Zermatten J. & Stoecklin D. (2009). *Le droit des enfants de participer. Norme juridique et réalité pratique : contribution à un nouveau contrat social.* Sion : IUKB/IDE.

11. Annexes

A) Grille d'entretien

1. Présentation
• Me présenter • Explication du travail • Explication du but de l'entretien : Je fais une étude sur les filles qui portent le voile dans le but d'avoir la vision la plus objective possible, sans jugement aucun. • Précisions quant à l'entretien : anonymat, peut arrêter l'entretien à tout moment, peut ne pas répondre à des questions. • Enregistrement ? • Est-ce que tu as des questions ?

2. Questions générales

2.1 Quel âge as-tu ?

2.2 Es-tu née en Suisse ?
- Si, non, à quel âge es-tu arrivée en Suisse ?

2.3 Quelles sont tes origines ?

2.4 Est-ce que tu fais des études ?
- Si oui, qu'est-ce que tu fais comme études ? En quelle année es-tu ?
- Si, non, est-ce que tu travailles ?

2.5 Est-ce que tu fais une autre activité en dehors de tes études ou de ton travail ? Du sport ? De la musique ?

3. Contexte familial

3.1 Habites-tu avec tes parents ?
- Si non, avec qui habites-tu ?

3.2 As-tu des frères et sœurs ?

3.2 Quelle langue parles-tu avec ta famille ?

3.3 Est-ce que tu te sens proche de ta culture d'origine
- Pourquoi ?

3.4 Quelle place occupe la religion au sein de ta famille ?

- Est-ce que tu estimes avoir reçu une éducation religieuse de tes parents ?

4. Relation au voile

4.1 A quel âge as-tu commencé à porter le voile ?

- Est-ce toi qui a pris cette décision ?

4.2 Est-ce que un autre membre de ta famille le porte ?

- Si oui, qui ?

4.3 Qu'est-ce que le voile signifie pour toi ?

4.4 Pour quelle(s) raison(s) portes-tu le voile ?

4.5 Quelle est l'importance du voile pour toi (dans ton quotidien)?

4.6 Quelle image de toi aimerais -tu donner en le portant ?

4.7 Quelle image de toi penses-tu donner ?

4.8 Est-ce que tu associes le voile à certaines valeurs ?

- Si oui, lesquelles ?

4.9 Considères-tu le voile comme faisant parti de ton identité ?

- Pour quelles raisons ?

4.10 Est-ce que tu aimerais, si tu as des enfants, que tes filles portent le voile ?

- Pourquoi ?

5. Le voile dans sa visibilité sociale

5.1 Est-ce que tu te sens différente par rapport aux filles qui ne portent pas le voile ?

5.2 Est-ce qu'on te pose souvent des questions par rapport au fait que tu portes le voile ? (par exemple tes amis)

- Si oui, lesquelles ? As-tu un exemple ?

5.3 Est-ce qu'on t'a déjà fait des remarques par rapport à ton voile (dans la rue, à l'école, à l'Université etc.) ?

- Si oui, quelle genre de remarques ? comment t'es – tu sentie ?

5.4 Penses-tu que le voile a une influence/ joue un rôle dans tes relations amicales, familiales, professionnelles ?

5.5 Penses-tu que le port du voile à une influence sur le choix de tes activités ?

- Etudes ?
- Loisirs ?

5.6 Est-ce que tu pourrais renoncer au voile pour des raisons professionnelles par exemple ?

6. Questions liées à l'actualité

6.1 Est-ce que tu as entendu parler de la loi, en France, sur l'interdiction des signes ostentatoires à l'école ?

- Si oui, qu'en penses-tu ?

6.2 Comment réagirais-tu face à la mise en place de cette loi à Genève ? En Suisse ?

6.3 Est-ce que pour toi le voile est « un obstacle » à l'émancipation des femmes en Suisse?

- Pourquoi ?

7. Questions de conclusion

7.1 Est-ce qu'il est possible de te recontacter pour des informations supplémentaires, si besoin ?

7.2 Est-ce que tu aimerais ajouter quelque chose ?

B) Formulaire d'entretien

Cette recherche s'effectue dans le cadre de mon travail de Master interdisciplinaire en droits de l'enfant à l'Université de Genève.

Les données recueillies à travers les entretiens seront utilisées uniquement dans le cadre de cette étude et seront rendues anonymes. Pour des raisons pratiques, elles seront enregistrées afin de pouvoir les réécouter en cas de besoin. Vous êtes libres de ne pas répondre à certaines questions et d'arrêter l'entretien à tout moment.

Si vous êtes mineure, l'autorisation de votre représentant légal est nécessaire pour l'utilisation des données dans cette recherche. Si vous consentez à participer à cette étude, veuillez signer ce formulaire.

Je vous remercie pour votre participation.

Bugnon Charlotte

Date : Signature :

Signature du (de la) représentant(e) légal(e) :